

# BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE paraissant le Samedi - Tirage 15.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95 Chèques Postaux Nantes 6.015



CONCOURS GENERAL AGRICOLE : Rappelons qu'il se tiendra à Paris, Parc des Expositions, du 17 au 24 mai.

UN CONGRES DE FERMAGE ET METAYAGE se tiendra les 14 et 15 mars, à Paris, au Musée Social, sous les auspices de la Fédération Agricole de l'Île de France.

DANS L'ALLIER se tiendra à Varennes-sur-Allier, les 16 et 17 mars, le concours départemental d'animaux gras et reproducteurs des espèces bovines, ovines et porcines.

FIÈVRE APHTEUSE : Plusieurs cas ont été signalés dans diverses communes de la Loire-Inférieure. Contrairement à ce que nous avons annoncé, il n'y a aucun cas de fièvre à Saint-Etienne-de-Montluc et nous faisons cette rectification avec plaisir.

RESEAU ROUTIER : Une Commission présidée par M. André Tardieu va être chargée d'établir un programme de réfection, de réparation et d'entretien des routes autres que les routes nationales et soumises à une réglementation spéciale.

UNE ECOLE DE TONNELLERIE s'est ouverte à Jarville (Meurthe-et-Moselle) en octobre dernier, dans le but de fournir de bons ouvriers tonneliers et maîtres-tonneliers.

DESTRUCTION DES INSECTES : M. G. Gourdon, ingénieur à l'Office de recherches scientifiques, vient d'inventer un appareil pour détruire les insectes à l'aide des rayons ultraviolets. Des essais effectués dans les vignobles ont permis de capturer vivants, mais aveuglés, des milliers d'insectes ailés. Un seul appareil haut de quatre mètres suffirait à protéger un vignoble de 40 hectares.

L'ELEVAGE DU VER A SOIE, très florissant au XIX<sup>e</sup> siècle, tend à disparaître. On attribue cette déchéance à l'extension de la vigne, à la fabrication de la soie artificielle et au manque de main-d'œuvre compétente, et pourtant cette industrie intéressante 12 départements du Midi de la France. Allons-nous encore être tributaires de l'étranger, à qui nous venons déjà un milliard et demi par an pour ce produit ?

AUX ETATS-UNIS, on compte environ 12.000 Coopératives agricoles, groupant deux millions de membres. Le gouvernement favorise et appuie énergiquement l'action de ces Coopératives, qui perfectionnent la vie rurale et profitent à l'ensemble du pays. En France, notre gouvernement finira-t-il par le comprendre ?

EN ARGENTINE, la culture des céréales s'accroît de plus en plus, au détriment de l'élevage. C'est le contraire de ce qui se produit en France.

PAR ECONOMIE...



Je vais devenir végétarien. Je n'ai plus besoin d'aller chez le boucher. — Les bœufs le sont bien... ça ne les empêche point d'y aller !

## PROGRAMME du Concours Départemental d'Animaux Reproducteurs

organisé par la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure à NANTES, les Samedi 13 et Dimanche 14 Avril 1929 Au Champ de Mars, dans l'enceinte de la Foire Commerciale

ALLOCATIONS

Conseil Général de la Loire-Inférieure.....	10.000 fr.
Ville de Nantes.....	10.000
Office Agricole Départemental de la Loire-Inférieure.....	10.000
Foire Commerciale de Nantes.....	5.000
Syndicat d'Élevage du Bétail Normand de la Loire-Inférieure, 2 objets d'art et.....	500
Syndicat des Éleveurs de la Race Nantaise, 2 objets d'art et.....	750
Syndicat d'Élevage de la Race Maine-Anjou de la Loire-Inf.....	500

ORDRE DES OPERATIONS (Heure légale)

Samedi 13 avril. — Tous les animaux devront être installés à 9 heures au plus tard. Ils pourront être amenés à partir du Vendredi à 14 heures.

9 h. 30 : Classement des animaux par les Jurys. — Après-midi : Exposition générale.

Dimanche 14 avril. — A 8 h. 30 : Vente aux enchères. Exposition générale jusqu'à 19 heures. L'enlèvement des animaux sera permis à partir de 19 heures, mais les exposants auront la liberté d'occuper leurs stalles la nuit et le lendemain.

35.000 francs de prix, plaques, médailles et objets d'art.

PROGRAMME

Article premier. — Le Concours annuel de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure aura lieu à Nantes, les 13 et 14 avril 1929, dans l'enceinte de la Foire Commerciale, suivant les horaires ci-dessus.

Il est ouvert exclusivement aux agriculteurs du Département.

Art. 2. — Pour chacune des races bovines : Maine-Anjou, Nantaise, Normande, les prix à décerner sont ainsi répartis :

MALES

1<sup>re</sup> Section. — Taureaux de 10 mois au moins sans dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 300 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 250 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 200 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 175 fr. ; 5<sup>e</sup> prix, 150 fr. ; 6<sup>e</sup> prix, 120 fr.

2<sup>e</sup> Section. — Taureaux n'ayant pas plus de 2 dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 400 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 350 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 300 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 250 fr. ; 5<sup>e</sup> prix, 200 fr. ; 6<sup>e</sup> prix, 150 fr.

3<sup>e</sup> Section. — Taureaux ayant plus de 2 dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 400 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 350 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 300 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 250 fr. ; 5<sup>e</sup> prix, 200 fr. ; 6<sup>e</sup> prix, 150 fr.

FEMELLES

4<sup>e</sup> Section. — Femelles de 10 mois au moins, sans dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 300 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 250 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 200 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 175 fr. ; 5<sup>e</sup> prix, 150 fr. ; 6<sup>e</sup> prix, 120 fr.

5<sup>e</sup> Section. — Femelles n'ayant pas plus de 2 dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 300 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 250 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 200 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 175 fr. ; 5<sup>e</sup> prix, 150 fr. ; 6<sup>e</sup> prix, 120 fr.

6<sup>e</sup> Section. — Femelles n'ayant pas plus de 4 dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 300 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 250 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 200 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 150 fr. ; 5<sup>e</sup> prix, 120 fr.

7<sup>e</sup> Section. — Vaches pleines ou à lait ayant plus de 4 dents de remplacement :

1<sup>er</sup> prix, 300 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 250 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 200 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 175 fr. ; 5<sup>e</sup> prix, 150 fr. ; 6<sup>e</sup> prix, 120 fr.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Transport. — 1<sup>er</sup> Retour gratuit. — Les Compagnies de Chemins de fer de l'Etat et du P. O. accordent une réduction de 50 % sur le transport des animaux exposés au Concours, à la condition que les expéditeurs fassent la demande de cette bonification en faisant leur déclaration d'expédition et qu'ils paient le tarif entier à l'aller ; le retour leur est accordé gratuitement. Pour obtenir cette gratuité, faire timbrer la feuille d'expédition au Commissariat du Concours.

2<sup>e</sup> Indemnité de distance. — Afin d'encourager les éleveurs éloignés de Nantes, la Société d'Agriculture a décidé de participer aux frais de transport de leurs animaux :

Tout parcours inférieur à 35 kilomètres sera entièrement à la charge de l'exposant.

Pour les parcours supérieurs, l'exposant ne gardera à sa charge que le prix afférent à 35 kilomètres. Les frais entraînés par l'excédent de distance seront remboursés à l'éleveur par la Société d'Agriculture sur présentation au Commissariat du Concours de sa feuille d'expédition.

Octroi. — Les exposants recevront une « Carte d'exposant » qu'ils devront montrer au bureau de l'octroi à leur entrée à Nantes ; celle-ci leur délivrera un laissez-passer des exemptions de droits. Ces laissez-passer, dont la validité durera jusqu'au 15 avril inclus, seront présentés à l'entrée de l'octroi lors de la sortie des animaux.

Pour tout animal dont la sortie n'aura pas été constatée par l'octroi, les droits seront réclamés à l'introduisant.

Les cartes d'exposants sont rigoureusement personnelles.

Nourriture et litière des animaux. — La nourriture incombe aux exposants qui trouveront à acheter dans l'enceinte du concours fourrages, paille et aliments divers.

Il sera fourni gratuitement pour la litière une boîte de paille par animal exposé.

Vente aux enchères. — Afin de permettre des transactions intéressantes, une vente aux enchères pourra avoir lieu le Dimanche 14 avril à 8 h. 30. Y seront admis les reproducteurs, animaux gras ou animaux d'élevage classés ou non au Concours. La vente se fera gratuitement pour les vendeurs qui auront le droit de retirer sans frais leurs animaux si le prix atteint n'est pas suffisant.

Frais réduits au minimum pour l'acheteur.

Les exposants qui désirent profiter de cette vente sont priés d'indiquer sur leur demande d'admission au Concours quels animaux ils ont l'intention d'y soumettre.

AVIS. — Pour obtenir tous autres renseignements et programmes, s'adresser à M. le Secrétaire-Général de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, 5, rue Fanny-Pecot (Place de l'Hôtel-de-Ville), à Nantes, auquel les demandes d'admission devront parvenir avant le 25 mars, dernier délai.

Le président de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, C<sup>te</sup> DE LA GOUBERNIE.

Le Commissaire du Concours, Raymond LEVÉQUE, Ingénieur agronome.

Le Secrétaire Général, Raoul MERLANT, Ingénieur agronome.

Pourquoi recevons-nous chaque jour une quantité de nouvelles adhésions ? Pourquoi ce Bulletin syndical se propage-t-il dans toutes nos campagnes ? Parce que notre grande Association défend les intérêts professionnels de chacun et parce que, depuis 44 ans, elle combat pour nos cultivateurs de Loire-Inférieure.

## Un Brin de Causette...

J'avais une petite réparation à faire à ma maison. On sait bien manier la bêche, tailler sa vigne, ou janser ses bœufs ; mais dame, on ne peut point tout faire si on n'est pas assez adroit pour manier la truelle, le rabot, ou se servir d'un fer à souder.

Deux braves maçons sont venus chez moi, gâchant du mortier, fumant, chantant et pourquoi pas ? Vaut mieux prendre sa tâche à cœur, le chant aide toujours au turbin. Il y a des peuples qui vivent en chantant : les Russes, les Italiens et les Arabes par exemple. C'était de vrais Français, des gars du pays ; aussi, heureux de voir le travail s'achever avant la nuit, nous avons été trinquer au cul de la barrique, en taillant, comme de juste, un petit brin de causette.

— Vous êtes des veinards à la campagne, me dit le patron, qui avait une forte bedaine et l'hémiat amourement mon gros-plat de c'annoué.

— A qui le dites-vous, cher Monsieur. Encore une tournée ?

— C'est pas de refus. C'est le meilleur reconfortant et ça coûte moins cher que le pinard du pharmacien.

— Et si on peut se faire un litre pour ma bourgeoise. Elle a besoin de se remonter un peu. C'est pas pour rien, quand faut se sustenter à présent, au prix où est la légume et le pot au feu ! Si j'avais seulement un jardin...

— Vous diriez comme ceux qu'en ont, que ça donne ben du mal et que ça ne rapporte guère.

— Dites pas ça, Monsieur Jeannot ! J'en connais qu'ont fait fortune là-dedans et qui se sont retirés dans une belle petite maison.

— Ils ont eu raison ; mais dame, faut en croire de la grosse légume pour ça ! Voyez-vous qu'on ne travaille point pour en mettre un peu de côté... si le percepteur ne nous tire pas de l'autre ?

— C'est pas dans noire métier qu'on peut en ramasser. On peut à peine se payer un petit plaisir, tandis que vous, vous gagnez tout l'argent que vous voulez.

— Pour sûr ! y a qu'à se baisser pour le prendre et le porter à la Caisse d'Épargne. C'est malheureux que vous ne soyez pas païsan. Vous avez raté le filon !

— Plaisantez pas Monsieur Jeannot. Je veux dire que vous avez la bonne boulo en mains ; jamais vos produits se sont vendus aussi cher. On se dispute pour venir vous les chercher à la ferme : c'est à qui, qui paiera le plus.

— Sapristi ! si c'était seulement vrai... on vendrait un peu mieux nos bestiaux et notre blé ne resterait point comme ça dans le grenier ! Vous êtes trompé par les journaux, mon pauvre Monsieur et vous mélangez le cultivateur, avec l'intermédiaire, qui met souvent les bouchées doubles. Allons, un dernier verre ? La pendule tourne et notre journée n'est point terminée.

— Avouez que nous sommes des bons gars, parfois un peu... nigaudouilles. J'ai payé la note du magon. Ce cher homme m'a peut-être pris pour un Américain ; mais je la trouve mauvaise, avec des déplacements et des heures de travail à 5 francs — jusqu'à l'heure où nous avions chopinés qu'il m'a compté cent sous !

Combien faudrait-y qu'on vende notre grain, nos légumes, ou notre pinard, si on comptait nos heures à cent sous ? On se ferait écorcher par les consommateurs. Mon Dieu ! Mon Dieu !

MAITRE JEANNOT.

Les protestations de l'agriculture contre la loi sur les assurances sociales deviennent tous les jours de plus en plus vives.

Il n'est guère possible d'ouvrir une publication agricole, revue spécialisée ou bulletin de syndicat, sans trouver l'exposé des appréhensions que cette loi suscite chez nos agriculteurs.

De toutes ces critiques, je ne veux aujourd'hui retenir que la plus grave, celle qui a trait aux charges énormes que la loi nouvelle fera supporter à l'agriculture.

J'ai procédé à une sérieuse enquête pour me rendre compte de l'importance de cette charge ; en voici le résultat :

J'ai pris comme type une ferme moyenne (vingt hectares) de la région de l'ouest, et j'ai recherché quel est, par hectare, la charge des impôts constants, et quelle sera celle des assurances sociales.

L'impôt foncier actuel, y compris les centimes additionnels, représentés, par hectare, 34 ou 35 francs, l'impôt sur les bénéfices agricoles est d'environ 10 francs, l'impôt des prestations monte à environ 5 francs, soit en tout 50 francs par hectare.

Voyons maintenant le personnel que nécessite l'exploitation, en plus du fermier-patron et de sa femme que je suppose travaillant tous les deux.

Des renseignements les plus précis, il résulte qu'il faut à l'année un domestique homme, une servante et un jeune domestique, et, en plus, pendant la période de la moisson et des grands travaux, deux employés saisonniers sont nécessaires.

Pour la perception des cotisations destinées aux assurances sociales, les salaires de ces divers employés devront, d'après le barème établi par l'arrêté préfectoral pour l'application de la loi du 28 décembre 1922 sur les accidents agricoles,

Domestique homme..... 6.200 fr.  
Servante de ferme..... 5.000 fr.  
Jeune domestique..... 6.000 fr.

Nous arrivons donc déjà, rien que pour le personnel permanent de l'exploitation, à 17.200 francs de salaires ; on estime que pour chacun des deux domestiques saisonniers il faut compter 3.000 francs, soit pour les deux, 6.000 francs. Au total 23.000 fr.

La cotisation totale patronale et ouvrière d'une ferme de vingt hectares sera donc de 2.320 francs ; or comme nul ne doute qu'elle ne finisse par rester en entier à la charge du patron, c'est donc une somme de 2.320 francs qu'il lui faudra débours, ser annuellement pour les assurances sociales, rien que pour ses domestiques et en supposant que ni lui ni sa femme n'y soient affilés.

Si, au contraire, ils le sont, il faudra ajouter pour eux de 600 à 700 francs de cotisations supplémentaires et le total des sommes à verser par un s'élèvera à 3.000 francs. Voilà donc finalement le coût de l'application de la loi sur les assurances pour une ferme de 20 hectares : 3.000 fr. soit 150 francs par hectare, alors que tous les impôts actuels réunis ne se montent qu'à 50 francs.

L'impôt pour les assurances sociales quadruplera tout simplement la charge des impôts existants.

Voilà ce qu'on a calculé nos agriculteurs ; ils ont constaté qu'ils allaient être écrasés de charges d'autant plus intolérables qu'elles frapperont la terre tous les ans du même poids, quel que soit le résultat de la récolte.

Je pense qu'après cet exposé de la question aussi serré et aussi exact que possible, on ne s'étonnera plus que dans les régions de petite et moyenne culture, qui sont en France la grande majorité, les agriculteurs soient résolument hostiles à la loi sur les assurances sociales.

Il n'est pas un seul de ces petits et moyens exploitants qui puisse supporter sans fléchir l'impôt nouveau de 150 francs par hectare que la loi lui inflige.

La loi des assurances sociales, au lieu d'être pour la petite et moyenne culture une loi de progrès social, est une loi de régression et de ruine.

BRAGER DE LA VILLEMOSAN.

Les cartes d'exposants sont rigoureusement personnelles.

Nourriture et litière des animaux. — La nourriture incombe aux exposants qui trouveront à acheter dans l'enceinte du concours fourrages, paille et aliments divers.

Il sera fourni gratuitement pour la litière une boîte de paille par animal exposé.

Vente aux enchères. — Afin de permettre des transactions intéressantes, une vente aux enchères pourra avoir lieu le Dimanche 14 avril à 8 h. 30. Y seront admis les reproducteurs, animaux gras ou animaux d'élevage classés ou non au Concours. La vente se fera gratuitement pour les vendeurs qui auront le droit de retirer sans frais leurs animaux si le prix atteint n'est pas suffisant.

Frais réduits au minimum pour l'acheteur.

Les exposants qui désirent profiter de cette vente sont priés d'indiquer sur leur demande d'admission au Concours quels animaux ils ont l'intention d'y soumettre.

AVIS. — Pour obtenir tous autres renseignements et programmes, s'adresser à M. le Secrétaire-Général de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, 5, rue Fanny-Pecot (Place de l'Hôtel-de-Ville), à Nantes, auquel les demandes d'admission devront parvenir avant le 25 mars, dernier délai.

Le président de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, C<sup>te</sup> DE LA GOUBERNIE.

Le Commissaire du Concours, Raymond LEVÉQUE, Ingénieur agronome.

Le Secrétaire Général, Raoul MERLANT, Ingénieur agronome.

Pourquoi recevons-nous chaque jour une quantité de nouvelles adhésions ? Pourquoi ce Bulletin syndical se propage-t-il dans toutes nos campagnes ? Parce que notre grande Association défend les intérêts professionnels de chacun et parce que, depuis 44 ans, elle combat pour nos cultivateurs de Loire-Inférieure.

Le président de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, C<sup>te</sup> DE LA GOUBERNIE.

Le Commissaire du Concours, Raymond LEVÉQUE, Ingénieur agronome.

Le Secrétaire Général, Raoul MERLANT, Ingénieur agronome.

Pourquoi recevons-nous chaque jour une quantité de nouvelles adhésions ? Pourquoi ce Bulletin syndical se propage-t-il dans toutes nos campagnes ? Parce que notre grande Association défend les intérêts professionnels de chacun et parce que, depuis 44 ans, elle combat pour nos cultivateurs de Loire-Inférieure.

Le président de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, C<sup>te</sup> DE LA GOUBERNIE.

Le Commissaire du Concours, Raymond LEVÉQUE, Ingénieur agronome.

Le Secrétaire Général, Raoul MERLANT, Ingénieur agronome.

Pourquoi recevons-nous chaque jour une quantité de nouvelles adhésions ? Pourquoi ce Bulletin syndical se propage-t-il dans toutes nos campagnes ? Parce que notre grande Association défend les intérêts professionnels de chacun et parce que, depuis 44 ans, elle combat pour nos cultivateurs de Loire-Inférieure.

Le président de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, C<sup>te</sup> DE LA GOUBERNIE.

Le Commissaire du Concours, Raymond LEVÉQUE, Ingénieur agronome.

Le Secrétaire Général, Raoul MERLANT, Ingénieur agronome.

Pourquoi recevons-nous chaque jour une quantité de nouvelles adhésions ? Pourquoi ce Bulletin syndical se propage-t-il dans toutes nos campagnes ? Parce que notre grande Association défend les intérêts professionnels de chacun et parce que, depuis 44 ans, elle combat pour nos cultivateurs de Loire-Inférieure.

## Les Assurances Sociales et l'Agriculture

M. Brager de la Villemosan, le sympathique sénateur de l'Ille-et-Vilaine, vient de faire paraître un intéressant article dans le journal La Capital, sur les charges qui vont peser sur l'agriculture du fait des Assurances Sociales. Nous en extrayons ces passages, afin de documenter nos adhérents sur cette grave question qui nous préoccupe tous.

Rappelons que si cette Loi n'est pas profondément remaniée, conformément aux besoins et aux possibilités des agriculteurs, nous nous verrons tous obligés de nous dresser contre son application et d'y opposer un refus catégorique.

Nous arrivons donc déjà, rien que pour le personnel permanent de l'exploitation, à 17.200 francs de salaires ; on estime que pour chacun des deux domestiques saisonniers il faut compter 3.000 francs, soit pour les deux, 6.000 francs. Au total 23.000 fr.

La cotisation totale patronale et ouvrière d'une ferme de vingt hectares sera donc de 2.320 francs ; or comme nul ne doute qu'elle ne finisse par rester en entier à la charge du patron, c'est donc une somme de 2.320 francs qu'il lui faudra débours, ser annuellement pour les assurances sociales, rien que pour ses domestiques et en supposant que ni lui ni sa femme n'y soient affilés.

Si, au contraire, ils le sont, il faudra ajouter pour eux de 600 à 700 francs de cotisations supplémentaires et le total des sommes à verser par un s'élèvera à 3.000 francs. Voilà donc finalement le coût de l'application de la loi sur les assurances pour une ferme de 20 hectares : 3.000 fr. soit 150 francs par hectare, alors que tous les impôts actuels réunis ne se montent qu'à 50 francs.

L'impôt pour les assurances sociales quadruplera tout simplement la charge des impôts existants.

Voilà ce qu'on a calculé nos agriculteurs ; ils ont constaté qu'ils allaient être écrasés de charges d'autant plus intolérables qu'elles frapperont la terre tous les ans du même poids, quel que soit le résultat de la récolte.

Je pense qu'après cet exposé de la question aussi serré et aussi exact que possible, on ne s'étonnera plus que dans les régions de petite et moyenne culture, qui sont en France la grande majorité, les agriculteurs soient résolument hostiles à la loi sur les assurances sociales.

Il n'est pas un seul de ces petits et moyens exploitants qui puisse supporter sans fléchir l'impôt nouveau de 150 francs par hectare que la loi lui inflige.

La loi des assurances sociales, au lieu d'être pour la petite et moyenne culture une loi de progrès social, est une loi de régression et de ruine.

BRAGER DE LA VILLEMOSAN.

Nous arrivons donc déjà, rien que pour le personnel permanent de l'exploitation, à 17.200 francs de salaires ; on estime que pour chacun des deux domestiques saisonniers il faut compter 3.000 francs, soit pour les deux, 6.000 francs. Au total 23.000 fr.

La cotisation totale patronale et ouvrière d'une ferme de vingt hectares sera donc de 2.320 francs ; or comme nul ne doute qu'elle ne finisse par rester en entier à la charge du patron, c'est donc une somme de 2.320 francs qu'il lui faudra débours, ser annuellement pour les assurances sociales, rien que pour ses domestiques et en supposant que ni lui ni sa femme n'y soient affilés.

Si, au contraire, ils le sont, il faudra ajouter pour eux de 600 à 700 francs de cotisations supplémentaires et le total des sommes à verser par un s'élèvera à 3.000 francs. Voilà donc finalement le coût de l'application de la loi sur les assurances pour une ferme de 20 hectares : 3.000 fr. soit 150 francs par hectare, alors que tous les impôts actuels réunis ne se montent qu'à 50 francs.

L'impôt pour les assurances sociales quadruplera tout simplement la charge des impôts existants.

Voilà ce qu'on a calculé nos agriculteurs ; ils ont constaté qu'ils allaient être écrasés de charges d'autant plus intolérables qu'elles frapperont la terre tous les ans du même poids, quel que soit le résultat de la récolte.

Je pense qu'après cet exposé de la question aussi serré et aussi exact que possible, on ne s'étonnera plus que dans les régions de petite et moyenne culture, qui sont en France la grande majorité, les agriculteurs soient résolument hostiles à la loi sur les assurances sociales.

Il n'est pas un seul de ces petits et moyens exploitants qui puisse supporter sans fléchir l'impôt nouveau de 150 francs par hectare que la loi lui inflige.

La loi des assurances sociales, au lieu d'être pour la petite et moyenne culture une loi de progrès social, est une loi de régression et de ruine.

BRAGER DE LA VILLEMOSAN.

Nous arrivons donc déjà, rien que pour le personnel permanent de l'exploitation, à 17.200 francs de salaires ; on estime que pour chacun des deux domestiques saisonniers il faut compter 3.000 francs, soit pour les deux, 6.000 francs. Au total 23.000 fr.

La cotisation totale patronale et ouvrière d'une ferme de vingt hectares sera donc de 2.320 francs ; or comme nul ne doute qu'elle ne finisse par rester en entier à la charge du patron, c'est donc une somme de 2.320 francs qu'il lui faudra débours, ser annuellement pour les assurances sociales, rien que pour ses domestiques et en supposant que ni lui ni sa femme n'y soient affilés.

Si, au contraire, ils le sont, il faudra ajouter pour eux de 600 à 700 francs de cotisations supplémentaires et le total des sommes à verser par un s'élèvera à 3.000 francs. Voilà donc finalement le coût de l'application de la loi sur les assurances pour une ferme de 20 hectares : 3.000 fr. soit 150 francs par hectare, alors que tous les impôts actuels réunis ne se montent qu'à 50 francs.

L'impôt pour les assurances sociales quadruplera tout simplement la charge des impôts existants.

Voilà ce qu'on a calculé nos agriculteurs ; ils ont constaté qu'ils allaient être écrasés de charges d'autant plus intolérables qu'elles frapperont la terre tous les ans du même poids, quel que soit le résultat de la récolte.

Je pense qu'après cet exposé de la question aussi serré et aussi exact que possible, on ne s'étonnera plus que dans les régions de petite et moyenne culture, qui sont en France la grande majorité, les agriculteurs soient résolument hostiles à la loi sur les assurances sociales.

Il n'est pas un seul de ces petits et moyens exploitants qui puisse supporter sans fléchir l'impôt nouveau de 150 francs par hectare que la loi lui inflige.

La loi des assurances sociales, au lieu d'être pour la petite et moyenne culture une loi de progrès social, est une loi de régression et de ruine.

BRAGER DE LA VILLEMOSAN.

Nous arrivons donc déjà, rien que pour le personnel permanent de l'exploitation, à 17.200 francs de salaires ; on estime que pour chacun des deux domestiques saisonniers il faut compter 3.000 francs, soit pour les deux, 6.000 francs. Au total 23.000 fr.

La cotisation totale patronale et ouvrière d'une ferme de vingt hectares sera donc de 2.320 francs ; or comme nul ne doute qu'elle ne finisse par rester en entier à la charge du patron, c'est donc une somme de 2.320 francs qu'il lui faudra débours, ser annuellement pour les assurances sociales, rien que pour ses domestiques et en supposant que ni lui ni sa femme n'y soient affilés.

Si, au contraire, ils le sont, il faudra ajouter pour eux de 600 à 700 francs de cotisations supplémentaires et le total des sommes à verser par un s'élèvera à 3.000 francs. Voilà donc finalement le coût de l'application de la loi sur les assurances pour une ferme de 20 hectares : 3.000 fr. soit 150 francs par hectare, alors que tous les impôts actuels réunis ne se montent qu'à 50 francs.

L'impôt pour les assurances sociales quadruplera tout simplement la charge des impôts existants.

Voilà ce qu'on a calculé nos agriculteurs ; ils ont constaté qu'ils allaient être écrasés de charges d'autant plus intolérables qu'elles frapperont la terre tous les ans du même poids, quel que soit le résultat de la récolte.

Je pense qu'après cet exposé de la question aussi serré et aussi exact que possible, on ne s'étonnera plus que dans les régions de petite et moyenne culture, qui sont en France la grande majorité, les agriculteurs soient résolument hostiles à la loi sur les assurances sociales.

Il n'est pas un seul de ces petits et moyens exploitants qui puisse supporter sans fléchir l'impôt nouveau de 150 francs par hectare que la loi lui inflige.

La loi des assurances sociales, au lieu d'être pour la petite et moyenne culture une loi de progrès social, est une loi de régression et de ruine.

BRAGER DE LA VILLEMOSAN.

Nous arrivons donc déjà, rien que pour le personnel permanent de l'exploitation, à 17.200 francs de salaires ; on estime que pour chacun des deux domestiques saisonniers il faut compter 3.000 francs, soit pour les deux, 6.000 francs. Au total 23.000 fr.

La cotisation totale patronale et ouvrière d'une ferme de vingt hectares sera donc de 2.320 francs ; or comme nul ne doute qu'elle ne finisse par rester en entier à la charge du patron, c'est donc une somme de 2.320 francs qu'il lui faudra débours, ser annuellement pour les assurances sociales, rien que pour ses domestiques et en supposant que ni lui ni sa femme n'y soient affilés.

Si, au contraire, ils le sont, il faudra ajouter pour eux de 600 à 700 francs de cotisations supplémentaires et le total des sommes à verser par un s'élèvera à 3.000 francs. Voilà donc finalement le coût de l'application de la loi sur les assurances pour une ferme de 20 hectares : 3.000 fr. soit 150 francs par hectare, alors que tous les impôts actuels réunis ne se montent qu'à 50 francs.

L'impôt pour les assurances sociales quadruplera tout simplement la charge des impôts existants.

Voilà ce qu'on a calculé nos agriculteurs ; ils ont constaté qu'ils allaient être écrasés de charges d'autant plus intolérables qu'elles frapperont la terre tous les ans du même poids, quel que soit le résultat de la récolte.

Je pense qu'après cet exposé de la question aussi serré et aussi exact que possible, on ne s'étonnera plus que dans les régions de petite et moyenne culture, qui sont en France la grande majorité, les agriculteurs soient résolument hostiles à la loi sur les assurances sociales.

Il n'est pas un seul de ces petits et moyens exploitants qui puisse supporter sans fléchir l'impôt nouveau de 150 francs par hectare que la loi lui inflige.

La loi des assurances sociales, au lieu d'être pour la petite et moyenne culture une loi de progrès social, est une loi de régression et de ruine.

BRAGER DE LA VILLEMOSAN.

Nous arrivons donc déjà, rien que pour le personnel permanent de l'exploitation, à 17.200 francs de salaires ; on estime que pour chacun des deux domestiques saisonniers il faut compter 3.000 francs, soit pour les deux, 6.000 francs. Au total 23.000 fr.

La cotisation totale patronale et ouvrière d'une ferme de vingt hectares sera donc de 2.320 francs ; or comme nul ne doute qu'elle ne finisse par rester en entier à la charge du patron, c'est donc une somme de 2.320 francs qu'il lui faudra débours, ser annuellement pour les assurances sociales, rien que pour ses domestiques et en supposant que ni lui ni sa femme n'y soient affilés.

Si, au contraire, ils le sont, il faudra ajouter pour eux de 600 à 700 francs de cotisations supplémentaires et le total des sommes à verser par un s'élèvera à 3.000 francs. Voilà donc finalement le coût de l'application de la loi sur les assurances pour une ferme de 20 hectares : 3.000 fr. soit 150 francs par hectare, alors que tous les impôts actuels réunis ne se montent qu'à 50 francs.

L'impôt pour les assurances sociales quadruplera tout simplement la charge des impôts existants.

Voilà ce qu'on a calculé nos agriculteurs ; ils ont constaté qu'ils allaient être écrasés de charges d'autant plus intolérables qu'elles frapperont la terre tous les ans du même poids, quel que soit le résultat de la récolte.

Je pense qu'après cet exposé de la question aussi serré et aussi exact que possible, on ne s'étonnera plus que dans les régions de petite et moyenne culture, qui sont en France la grande majorité, les agriculteurs soient résolument hostiles à la loi sur les assurances sociales.

Il n'est pas un seul de ces petits et moyens exploitants qui puisse supporter sans fléchir l'impôt nouveau de 150 francs par hectare que la loi lui inflige.

La loi des assurances sociales, au lieu d'être pour la petite et moyenne culture une loi de progrès social, est une loi de régression et de ruine.

BRAGER DE LA VILLEMOSAN.

Nous arrivons donc déjà, rien que pour le personnel permanent de l'exploitation, à 17.200 francs de salaires ; on estime que pour chacun des deux domestiques saisonniers il faut compter 3.000 francs, soit pour les deux, 6.000 francs. Au total 23.000 fr.

La cotisation totale patronale et ouvrière d'une ferme de vingt hectares sera donc de 2.320 francs ; or comme nul ne doute qu'elle ne finisse par rester en entier à la charge du patron, c'est donc une somme de 2.320 francs qu'il lui faudra débours, ser annuellement pour les assurances sociales, rien que pour ses domestiques et en supposant que ni lui ni sa femme n'y soient affilés.

Si, au contraire, ils le sont, il faudra ajouter pour eux de 600 à 700 francs de cotisations supplémentaires et le total des sommes à verser par un s'élèvera à 3.000 francs. Voilà donc finalement le coût de l'application de la loi sur les assurances pour une ferme de 20 hectares : 3.000 fr. soit 150 francs par hectare, alors que tous les impôts actuels réunis ne se montent qu'à 50 francs.

L'impôt pour les assurances sociales quadruplera tout simplement la charge des impôts existants.

Voilà ce qu'on a calculé nos agriculteurs ; ils ont constaté qu'ils allaient être écrasés de charges d'autant plus intolérables qu'elles frapperont la terre tous les ans du même poids, quel que soit le résultat de la récolte.

Je pense qu'après cet exposé de la question aussi serré et aussi exact que possible, on ne s'étonnera plus que dans les régions de petite et moyenne culture, qui sont en France la grande majorité, les agriculteurs soient résolument hostiles à la loi sur les assurances sociales.

Il n'est pas un seul de ces petits et moyens exploitants qui puisse supporter sans fléchir l'impôt nouveau de 150 francs par hectare que la loi lui inflige.

La loi des assurances sociales, au lieu d'être pour la petite et moyenne culture une loi de progrès social, est une loi de régression et de ruine.

BRAGER DE LA VILLEMOSAN.

## Le Froid et la Taille de la Vigne

Tous les vigneronns savent qu'il ne faut pas tailler la vigne quand il gèle, mais la plupart ignorent les conséquences qui peuvent résulter d'une taille exécutée par temps froid ou précédant de peu une période de grands froids.

La vigne, pendant sa vie latente, peut supporter sans en souffrir des températures très basses, à condition que son bois soit bien acoté, ce qui est le cas général, cette année. Elle doit sa résistance au froid en particulier au fait que les canaux du bois, lorsque le thermomètre descend au voisinage de 0, se vident de sève, par refoulement vers le sol et qu'un vide relatif se crée dans le végétal. On peut s'en rendre compte en faisant plonger, dans un flacon rempli d'eau, l'extrémité sectionnée d'un sarment ; le flacon, peu à peu se vide. Par ailleurs, les bourgeons dormants, préservés par une couche cotonneuse, sont aussi résistants au froid que le bois lui-même.

Si l'on taille la vigne lorsque la température

consistera à supprimer les parties de sarmant touchées par le gel et en voie d'altération.

Après des périodes de froid renouvelées et prolongées, il est bon de contrôler la vitalité des sarments, car leur assèchement peut présenter des inégalités et, par suite, ils ont pu souffrir du froid à des degrés divers. On se rendra compte qu'un sarment est gelé en faisant au couteau une coupe longitudinale de la partie superficielle de l'écorce. La teinte, normalement verdâtre, est alors brune ou livide. Or tout sarment, même partiellement gelé, ne peut être conservé à la taille.

Dans bien des cas, les travaux de taille vont se trouver en retard, et

hiver, et cela n'est pas sans inconvénient pour les grands vignobles.

Il importe cependant de savoir que l'époque de la taille peut être prolongée au printemps, bien au-delà de la limite que s'assignent ordinairement les vigneron. Dans notre vignoble d'Angers, nous avons fait, pendant plusieurs années, des expériences de taille sur des ceps ayant des pousses de plus de 25 centimètres de long et la fructification n'en a pas été diminuée, au contraire.

Angers, le 23 février 1929.

L. MOREAU et E. VINET.

Directeur de la Station Oenologique Régionale d'Angers.



## Voulez-vous faire de bonnes Cultures Maraîchères

(Suite)

### DU CHOIX DES VARIÉTÉS ET DE LEURS AMÉLIORATIONS

Si le choix d'un terrain approprié pour la culture maraîchère est le point essentiel qui doit être le premier examen, il n'est pas moins important cependant qui doit précéder le cultivateur et qui contribue aussi lui au premier chef au succès de l'entreprise, c'est le choix des bonnes variétés, autrement dit de la bonne semence; les cultivateurs qui n'ont pas encore acquis une certaine expérience, regardent avec trop d'indifférence une question de cette importance. On se figure qu'il suffit de se procurer une graine quelconque pour obtenir de bons produits; il n'en est pas toujours ainsi; si certaine contrée ou localité produisent des sujets qui font l'admiration des connaisseurs, c'est que les cultivateurs qui les produisent ont depuis longtemps choisi la variété qui était l'objet de leur préférence et depuis de nombreuses années, ils l'ont modifiée, sélectionnée de façon à l'adapter à leur terrain et au milieu où elle se trouve. Il importe donc de se procurer de bonnes semences, le prix compte peu, l'essentiel est d'avoir de bonnes variétés; avant de vous lancer dans une culture, assurez-vous du choix de la variété que vous aurez choisie et ne sentez jamais sans vous être assuré de la bonne germination. N'attendez pas l'époque où vous aurez besoin de telle ou telle variété, faites vos achats aussi vite que possible, afin que vous ne soyez pas pris au dépourvu, quand vous récolterez ce beaux produits, pensez encore à les améliorer, faites une sélection rigoureuse; si ce sont des choux, par exemple, choisissez les caractères qui vous paraîtront donner le plus de satisfaction; si vous voulez de la précocité, conservez pour porte-graine ceux qui se formeront les premiers, qui seront les mieux faits; si, au contraire, vous voulez des produits tardifs, faites votre choix en

dernière saison, choisissez le feuillage le plus vert, le plus résistant au froid. Au bout de quelques années vous arriverez à avoir une variété de choix que vous enverrez ceux qui vous enverront le plus vite de dire pour les choux-pommes s'applique à tous les genres de légumes.

### POUR AVOIR DE BONNES GRAINES

Après avoir fait choix de beaux sujets comme porte-graine, il s'agit de les mettre en place, contrairement à ce qui se pratique le plus souvent, si vous avez plusieurs sujets comme porte-graine, ne les plantez pas en ligne, mais groupez-les au contraire dans un faisceau, mettez de préférence le plus beau sujet au centre, il subira moins les influences du voisinage que pourraient lui apporter les abeilles ou les courants d'air au moment de la fécondation.

Vous ramasserez la graine du pied central à part, car de cette plante sortira des sujets plus sains et mieux fixés, les pieds du pourtour ayant plus de tendance à retourner à l'atavisme. Si vous n'avez pu vous procurer de bonnes graines ou du moins de bonnes variétés qui conviennent à votre milieu, faites en sorte pour la récolte suivante que vous ne soyez pas pris au dépourvu. Si les récoltes que vous vous proposez comportent des légumes, fruits, rien n'est plus simple, procurez-vous des fruits que vous avez admirés sur le marché ou chez un marchand de comestibles, voyez sur le marché ou aux expositions le nom des variétés les plus méritantes et adressez-vous à un bon grainier en qui vous pouvez avoir confiance et vous finirez par avoir de bonnes variétés.

Puissent ces quelques conseils vous être utiles et les mettre en pratique.

VINET père,

Président du Syndicat des Jardiniers.

## Destruction des Renouées dans les Prairies

Trop de cultivateurs se figurent que les prairies sont des étendues de terrain où l'herbe doit pousser toute seule. C'est là une grave erreur et si on abandonne une prairie à elle-même, elle ne tarde pas à être envahie par toutes sortes de mauvaises herbes, au détriment des bonnes graminées et légumineuses qui diminuent dans une proportion rapidement inquiétante pour la qualité du foin récolté.

Dans les prairies établies en terre forte où l'eau a toujours tendance à séjourner l'hiver, outre les joncs qui apparaissent facilement, les renouées sont peut-être une des plantes les plus envahissantes. Si ces plantes, vulgairement appelées « Botton d'or » font l'admiration et la joie des profanes par la belle couleur de leurs fleurs dont l'or se marie généralement dans ces prairies à la blanche coloration de la « Marguerite », elles font le désespoir du bon cultivateur, étant un poison pour le bétail à l'état vert (surtout au moment de la floraison) et diminuant considérablement la valeur du foin à l'état sec.

Assainir la prairie est d'abord une nécessité si l'eau a trop tendance à séjourner à la surface du sol. Des applications massives de scories (800 à 1.000 kgs à l'hectare) modifiant heureusement la flore du terrain contribuent également à la disparition des renouées, mais si on veut avoir une destruction de ces plantes, on peut utilement faire usage de sylvinites spéciales qu'on épand le matin de bonne heure, alors que les plantes

ont été couvertes de rosée et qu'une belle journée s'annonce. Les renouées doivent avoir, au moment du traitement, une surface de feuilles suffisante pour retenir la sylvinite, mais on ne doit pas encore voir apparaître les tiges portant les fleurs.

La dose du produit à utiliser est en moyenne de 800 kgs à l'hectare. L'avantage de ce traitement est qu'il permet aussi de détruire la mousse, qui encombre souvent les prairies; au grand détriment de la récolte. De plus, la sylvinite spéciale apporte au sol une bonne fumure potassique qui va favoriser le développement des légumineuses, surtout s'il a été fait également usage de scories de déphosphoration, comme nous le conseillons fortement.

Nous rappelons encore à nos lecteurs que d'après une documentation très sérieuse venue d'Allemagne et d'Angleterre, la sylvinite spéciale épandue à la dose de 2.000 kgs à l'hectare, par une belle rosée, sur des joncs fraîchement coupés en assure la destruction (l'opération doit être faite avant le départ de la pousse de l'herbe afin de ne pas retarder cette dernière).

Bien entendu, si les améliorations fondamentales d'assainissement du terrain ne sont pas bien exécutées, les joncs et les renouées ne disparaîtront que pour un temps d'autant plus court que la prairie restera plus humide et aura été moins bien assainie.

J. VALENTIN, Ingénieur-agronome.

## NECROLOGIE

Sous la signature de notre président, nous lisons dans le Bulletin du Comité de Vertou, et Syndicat du Pays Nantais, l'éloge du général de Cornulier-Lucinière dont l'enterrement a eu lieu à Nantes, le 18 février. Le général était sociétaire de notre Syndicat Central. Nous nous associons, nous aussi, au deuil causé par la disparition prématurée de ce grand chef.

R. FAIVRE.

Le plus illustre des adhérents de notre Association, le général de Cornulier-Lucinière, vient de mourir. Nous devons surtout, nous, les anciens combattants, saluer la mémoire de ce chef magnifique. « La Victoire a couvert ses soldats de ses ailes ».

En septembre 1914, alors que s'engageait la bataille dont allait dépendre le sort du pays, le Général commandait la 1<sup>re</sup> Division de Cavalerie. Par un raid audacieux au-delà de Villers-Cotterets, il contourna et se porta audacieusement derrière l'aile droite allemande. Celle-ci résistait alors vigoureusement au-dessus de Meaux, Etrépy, Nanteuil, aux soldats de Gallieni. Nos cavaliers jetèrent la panique dans les services arrières de Von Kluck. Lui-même faillit être pris par nos dragons, et son quartier général fut à l'envers, les volées de 75 de l'artillerie volante de la Division !

Intervention au plus haut point démoralisante; elle a certainement beaucoup contribué à faire donner l'ordre précipité de retraite, qui sauva Paris et... fit gagner la bataille de la Marne.

Le général de Cornulier s'était retiré au milieu de nous, aux Sorinières. Il comptait désormais y vivre tout à fait. Il nous avait fait l'honneur de nous demander à faire partie du Comité et en était un adhérent fervent. Il était la simplicité même. L'année dernière, venu à notre séance de novembre, il était allé s'asseoir dans le fond, au dessous de la tribune. Nous avions arrêté le conférencier et été le chercher nous-mêmes afin de rendre honneur au nom de grand soldat à ce grand soldat.

Tout soldat d'Afrique, attaché militaire de France en Espagne, général vainqueur à la bataille de l'Oureq, les troupes de Nantes lui ont, le 18 février, rendu les suprêmes honneurs militaires. Ce fut une émouvante cérémonie. Votre Président vous y a représentés, à côté de notre camarade Luncau, notre estimé Président de l'U.N.C.

Le général Alibert, au nom de la Cavalerie, le général Ragueneau, au nom du Maréchal Pétain, ont, devant le cercueil, rappelé les magnifiques états de service de notre éminent compatriote.

Le président du Comité de Vertou, DE CAMIRAN.

## Chronique Syndicale

### Sainte-Reine

Dimanche 3 mars, à 7 heures du matin, Salle Paroissiale, conférence agricole par M. Faivre, directeur du Syndicat Central. Tous les cultivateurs sont cordialement invités.

### Herbignac

Dimanche 3 mars, à 11 h. 15, à l'issue de la grand-messe, Salle du Patronage, grande réunion syndicale et conférence agricole. Tous les cultivateurs de la région sont invités.

### Vertou

Dimanche 10 mars, assemblée semi-mensuelle du Comité de Vertou et de son Syndicat. Nous notons à l'ordre du jour :

Allocution de M. de Camiran, président.

Les Assurances Sociales, par M. Louis Lefèvre, président de l'Office Agricole.

La Tuberculose bovine, par M. Michelat, directeur du Service Vétérinaire départemental de la Loire-Inférieure.

Les Céréales de Printemps, par M. Danguy, ingénieur agronome, directeur des Services Agricoles.

### Rezé-Pont-Rousseau

Nous donnerons dans notre prochaine chronique la composition des membres du bureau de notre nouvelle section agricole, qui groupe toutes les catégories de producteurs de la région : laitiers, maraîchers, horticulteurs, éleveurs, etc.

Si votre voisin n'est pas inscrit au Syndicat, qu'attendez-vous pour l'y inscrire ?

Vous lui rendrez service et vous apporterez votre collaboration à notre œuvre commune !

Rappelons que la cotisation annuelle est de 8 francs. Elle donne droit au service gratuit du journal (52 numéros), et aux multiples avantages qu'offre le Syndicat à ses adhérents.

# Machines Agricoles



## Faneuses

Type renforcé, avec embrayage perfectionné et pédale de relevage breveté. 6 fourches de 4 doigts, modèle 1929, supérieur à tous les modèles fabriqués à ce jour, se recommande pour sa solidité, son bon travail et sa douceur de traction.

Le conducteur, par simple pression du pied, relève instantanément les fourches.

TYPE RENFORCÉ :  
N° 1. Poids, 41 kgs..... 1.260 francs.  
N° 2. Poids, 47 kgs..... 360 fr.

Remise à nos Adhérents.

## Distributeurs d'Engrais

MODELE A : à limonière, avec débrayage automatique du fond mouvant; commande du fond par bielles.

Larg. d'épandage : 1<sup>re</sup> 50... 2.300 fr.  
2<sup>de</sup> 75... 2.370 fr.  
3<sup>de</sup> 100... 2.420 fr.

MODELE B : à limonière, avec débrayage automatique du fond mouvant.

Larg. d'épandage : 1<sup>re</sup> 50... 2.130 fr.  
2<sup>de</sup> 75... 2.200 fr.  
3<sup>de</sup> 100... 2.255 fr.

MODELE C : à limonière, sans débrayage automatique. Bonne construction conforable.

Larg. d'épandage : 1<sup>re</sup> 50... 1.995 fr.  
2<sup>de</sup> 75... 1.990 fr.  
3<sup>de</sup> 100... 2.015 fr.

Remise à nos adhérents.

Pour ces trois modèles, supplément pour carters à bain d'huile des deux côtés : 125 francs.

DISTRIBUTEUR D'AUTRE MARQUE à fond roulant et hérisson, avec carter étanche, construction robuste :

Larg. d'épandage : 1<sup>re</sup> 50... 1.735 fr.  
2<sup>de</sup> 75... 1.835 fr.  
3<sup>de</sup> 100... 1.855 fr.  
4<sup>de</sup> 125... 2.420 fr.

Remise à nos adhérents.

## Pianteuses de Pommes de terre

A traction, avec brancards ou avant-train. Réglage des versoirs et butteurs, en hauteur et profondeur, instantanément par leviers.

Distribution par disque rotatif, très régulière.

Appareil ayant fait ses preuves dans nos régions.

Prix..... 1.700 francs.

Remise à nos adhérents. Nous consulter.

## Décavillonneuses

Modèle simple, facile à régler. S'adapte à toute plantation. Réalise parfaitement le décavillonnage, en plaine ou en coteaux et pour vignes hautes ou sur fil de fer. Versoir acier dur poli.

N° 1. Poids, 41 kgs..... 360 fr.  
N° 2. Poids, 47 kgs..... 360 fr.

Prix départ. Remise aux adhérents.

## Ronces galvanisées

A 2 PICOTS, neuve, 1<sup>er</sup> ch, les 100<sup>m</sup>

N° 1. Ecart. 11 cm. Ecart. 6 cm. 12,50... 12,55  
N° 2. Ecart. 11 cm. Ecart. 6 cm. 13... 13,55  
N° 3. Ecart. 11 cm. Ecart. 6 cm. 14... 15,60  
N° 4. Ecart. 11 cm. Ecart. 6 cm. 15... 17,85  
N° 5. Ecart. 11 cm. Ecart. 6 cm. 16... 20,55

A 4 PICOTS :  
N° 1. Ecart. 11 cm. Ecart. 6 cm. 14... 19,30  
N° 2. Ecart. 11 cm. Ecart. 6 cm. 15... 21,45  
N° 3. Ecart. 11 cm. Ecart. 6 cm. 16... 24,45

Prix sauf variations et suivant disponibilités en magasins.

GRILLAGES : Nous consulter.

## Nouvelles Houes

à combinaisons multiples. Fabrication répétée. Modèle à 2 leviers. Livraison franco grands réseaux, avec 5 lames de 75<sup>m</sup>, ou une lame de 100<sup>m</sup> et 4 de 75<sup>m</sup>, mancherons fer, au prix de 172 francs. Modèle à 1 levier, 161 francs. Remise à nos adhérents. Majoration de 7 francs avec mancherons bois.



La vente croissante de nos Machines Agricoles et Instruments de Ferme prouve que nous ne fournissons que des instruments de marque, de 1<sup>er</sup> CHOIX et à des PRIX LES PLUS BAS. Notre service peut vous fournir TOUT ce que vous pouvez désirer pour votre exploitation. Consultez-nous avant tout achat.



## L'Installation de l'Électricité

### A LA FERME

Doit-on, en agriculture, préférer les moteurs fixes ou les moteurs transportables ?

Si les appareils à faire mouvoir sont bien groupés dans une salle ou un atelier spécial, on peut adopter un moteur fixe, placé dans un coin, avec un arbre de transmission établi sous le plafond, animant des poulies mises en face de chaque outil. Cette disposition permet une installation très soignée, mais qui nécessite de la place et des frais assez élevés.

Nous pensons, avec M. Rollet, que le moteur transportable est inconsciemment plus rationnel, puisqu'il permet d'attaquer directement la machine agricole de puissance correspondante. Mais son emploi n'est pas cardan, soit par poulie, soit souple qui doit lui amener le courant et certains techniciens n'hésitent pas à en condamner l'emploi d'une façon formelle, comme ils condamnent l'emploi des lampes baladeuses qui causent, disent-ils, 80 % des accidents signalés dans les secteurs ruraux.

Nous estimons que cette prudence est excessive et qu'il n'est pas possible de supprimer le moteur transportable, le moteur-brouette, qui est déjà entré dans nos mœurs agricoles. Mais il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour que son emploi soit sans danger, et les constructeurs devront livrer des appareils parfaitement protégés et des câbles très robustes, avec connexions agencées, de telles façons qu'elles puissent subir une certaine traction. De plus il conviendra de faire une éducation spéciale du personnel qui utilisera le moteur, afin qu'il connaisse non seulement les soins à lui donner, mais aussi le danger auquel il s'expose lorsque l'isolement n'est pas parfait.

Une propagande active devrait être entreprise par les syndicats agricoles et les installateurs électriciens pour éduquer les cultivateurs.

Le moteur-brouette, devant pouvoir attaquer les machines les plus diverses, doit posséder toute une gamme de puissance (par exemple 1, 3 et 5 CV), avec un rendement normal et un facteur de puissance acceptables pour chacune d'elles. La commande doit pouvoir se faire soit par cardan, soit par poulies, soit même flexible avec réducteur de vitesse ramenant le nombre de tours de l'arbre moteur à un chiffre convenant à la machine à entraîner. Le tout parfaitement protégé et graissé.

L'industrie livre actuellement des moteurs-brouettes ayant à peu près ces qualités et susceptibles, croyons-nous, d'obtenir un véritable succès chez les cultivateurs.

Ainsi comprise, l'installation de l'électricité à la ferme donnera toute satisfaction et fournira des facilités de travail qui atténueront dans une large mesure l'effort humain tout en le rendant moins désagréable.

Avec la lumière distribuée à profusion, avec l'usage généralisé de tous les appareils domestiques : fers à repasser, bouilloires, réchauds, radiateurs, etc., « ces petits serviteurs de la maison », la vie à la campagne deviendra moins triste et la jeunesse sera moins attirée vers les cités.

Marcel DONON, Sénateur du Loiret.

## Sulfate de Cuivre

Nous cotons comme dans notre dernier Bulletin :  
Sulfate Anglais..... (épuisé)  
— Français ou Belge..... 345

## Pulvérisateurs et Soufreuses à dos

PULVÉRISATEURS en cuivre plombé, pour l'acide sulfurique, contenance 15 litres. Pompe à disque : lance simple 174 fr.; lance double 184 fr.; lance triple 187 fr., résidu franco et remise aux adhérents.

La même, contenance 20 litres, avec lance latérale 3 jets, porte-lance, ceinture et bretelles caoutchouc : 288 fr.

PULVÉRISATEUR pour vignes, en cuivre rouge, contenance 15 litres. Pompe à disque : 150 fr.

## SOUFREUSES :

Etoile, double effet, à hélice... 118 fr.  
Petite jaune, simple effet, à brosse..... 95 fr.

Ces prix s'entendent franco et remise aux adhérents.

## Pulvérisateurs à traction

En cuivre rouge plombé, spécialement étudiés pour le traitement des céréales à l'acide sulfurique.

Différents modèles des meilleures marques. Modèles mixtes pour vignes et céréales, fabrication répétée.

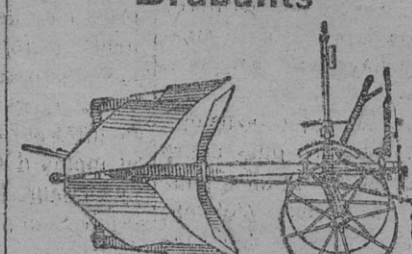
## Herses articulées

Herses en Z, tout acier, pour herpages légers ou énergiques. Dents en acier très dur, munies d'une collerette de renforcement.

Comparaison. Dents Largeur Poids Prix  
2 30 1<sup>re</sup> 55 57 kg. 185 fr.  
3 45 2<sup>de</sup> 35 88 kg. 275 >  
4 60 3<sup>de</sup> 20 140 kg. 375 >

Livraison franco. Remise à nos adhérents.

## Brabants

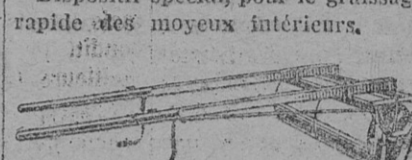


Différents modèles, à socs fixes, ou à barre, de tous poids. Nous consulter en indiquant le modèle désiré et la force.

## Rouleaux montés

En tôle d'acier, avec chaînes en fer, moyens fonte et rayons fer plat. Grande robustesse. Ces rouleaux sont livrés avec limonière, ou, sur demande, avec timon. Ils peuvent aussi être munis d'un décroiteur et d'un siège, moyennant un léger supplément.

Dispositif spécial, pour le graissage rapide des moyens intérieurs.



Longueur du rouleau	POIDS MOYEN	
	Diam. 0,50	0,70
1 <sup>re</sup> 00	230 kg.	250 kg.
1 <sup>re</sup> 20	250 —	270 —
1 <sup>re</sup> 40	270 —	290 —
1 <sup>re</sup> 60	290 —	310 —
1 <sup>re</sup> 80	310 —	330 —
2 <sup>de</sup> 00	375 —	425 —

Prix au kilo, 1 fr. 95, franco.

Remise à nos Adhérents

## Moteurs agricoles

La meilleure marque. Nous consulter.

## Barattes

BARATTES-FIXES à double vitresse, tonneau chêne premier choix. Fabrication soignée, marche garantie. Modèle visible au Syndicat.

10 litres, 130 fr.; 20 litres, 145 fr.; 30 litres, 155 fr.; 40 litres, 170 fr.; 50 litres, 190 fr.; 60 litres, 210 fr.; 70 litres, 225 fr.; 80 litres, 245 fr.; 100 litres, 265 fr.

BARATTES CULBUTANTES sur demande depuis 320 francs.

Ces prix s'entendent nets, pour marchandises départ usine. Livraison rapide.

## L'Apprentissage Agricole

Le Journal Officiel publie une loi en date du 18 janvier relative aux modalités applicables au contrat d'apprentissage agricole.

En voici le teneur :

Article unique. — Les dispositions prévues au chapitre 1<sup>er</sup> du livre 1<sup>er</sup> du code du travail sont applicables au contrat d'apprentissage agricole sous les réserves ci-après :

Le contrat d'apprentissage agricole peut être reçu par les notaires, les greffiers de justice de paix, les offices départementaux agricoles et les chambres d'agriculture.

La mention du contrat d'apprentissage agricole sera faite sur un carnet d'apprentissage dont les conditions d'établissement sont fixées par un arrêté du ministre de l'Agriculture.

L'acte d'apprentissage est établi en tenant compte des usages locaux et des coutumes de la profession, notamment des règles établies par le comité central et par les comités départementaux de l'apprentissage agricole.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel que le chef d'établissement s'engage à faire suivre à l'apprenti et dont mention doit être faite au contrat d'apprentissage, cet enseignement peut être donné soit dans l'exploitation par le chef d'exploitation lui-même, soit dans les établissements et cours institués conformément aux dispositions de la loi du 2 août 1918 ou autres établissements d'enseignement ou cours professionnels agricoles placés sous le patronage du ministre de l'Agriculture, après avis des comités départementaux d'apprentissage agricole.

Le juge de paix est substitué au conseil de prud'hommes pour l'application de l'article 3, 7, et pour celle de l'article 7 a du code du travail. Dans ce dernier cas, le juge de paix statue à la requête du comité

## Enlèvement des Marchandises

### DÉLAI

En vertu de l'article 52 des conditions générales d'application des tarifs généraux, les marchandises doivent être mises à la disposition du destinataire le lendemain de l'envoi de l'avis d'arrivée à l'heure réglementaire de l'ouverture de la gare.

D'autre part, les marchandises doivent être enlevées dans le courant de la journée où elles ont été mises à la disposition du destinataire, pourvu que l'avis ait été adressé de façon à lui parvenir la veille avant 18 heures. Dans le cas contraire, le délai accordé est augmenté de 24 heures.

Autrement dit, pour prendre un exemple, si vous recevez un avis d'arrivée le lundi avant 18 heures, vous avez la journée du mardi pour décharger le wagon. Si l'avis vous parvient le lundi après 18 heures, vous devez, pour procéder à cette opération, la journée du mardi et celle du mercredi.

# Silos et Ensilage

## QU'EST-CE QU'UN SILO ?

Cette question éveille chez la plupart des gens la pensée d'une haute tour pointue ou crénelée. C'est en effet l'image qu'une réclame intense a vulgarisée au cours de ces dernières années. Cependant on a tort d'identifier silos et ensilage avec ces constructions élevées.

Le silo est une invention beaucoup plus ancienne. Dans la plus haute antiquité, on se servait de silos pour la conservation des grains ; c'étaient de simples fosses creusées dans des sols très sains, sous des climats très secs, où l'on entassait les grains pour les conserver plus longtemps. Ces fosses furent perfectionnées avec de la maçonnerie ; certaines étaient si solides que, dans la suite des âges, elles servirent de cachots. Les silos à racine, du même genre, sont demeurés d'un emploi courant.

C'est vers 1860 à 1880 que l'on commença à s'occuper de l'ensilage des fourrages verts. Faute de propagande, et aussi à la suite d'échecs dus au manque de soins, l'essor de ces silos ne continua pas ; ils étaient fort simples, en terre ou en maçonnerie. A la suite de ces essais en France, l'idée passa en Angleterre, puis aux Etats-Unis, où elle atteignit un grand développement. Dans ce pays, de culture extensive et de machinisme, on s'achemina peu à peu vers des silos de grande dimension, réduisant l'emploi de la main-d'œuvre au minimum. Ainsi prirent naissance les silos tours, et c'est sous cette forme que l'idée de l'ensilage revint en France ces dernières années. Une campagne intense de propagande et vulgarisation fut menée en faveur de ces silos, dits « américains », si bien que beaucoup pourraient croire que cette invention française du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle est une invention américaine.

L'essor pris par l'ensilage des fourrages verts est devenu tel que lorsqu'on parle de silos ou d'ensilage, on sous-entend toujours qu'il s'agit de fourrages verts. C'est de cet ensilage que nous allons nous entretenir aujourd'hui.

Le bref historique de la question que nous venons de tracer nous permet de séparer l'idée des hautes tours de celles des silos, dont elles ne sont qu'une forme, et nous définirons un silo tout entassement de fourrages verts à l'abri de l'air.

## QU'ENSILE-T-ON ?

On peut ensiler tous les fourrages verts : herbes de prairie, trèfles divers, jarosse, vesces, avoine, seigle, orge, maïs, sorgho, sarrasin, feuilles de betteraves, cosses de pois, etc... C'est à l'agriculteur de voir laquelle de ces plantes sera la mieux utilisée dans un silo, on donnera dans ses terres le meilleur rendement.

## UE SE PASSE-T-IL DANS UN SILO ?

Si l'on abandonne à l'air libre un tas d'herbes vertes, il s'échauffe, fermente, se putréfie, et en dernier terme ne laisse qu'un peu de terreau. L'ensilage a pour but d'arrêter cette évolution au stade de la fermentation en évitant la putréfaction.

Ici, je ne permets d'ouvrir une courte parenthèse. Certains ensilages refusent d'identifier ensilage et fermentation, et prétendent faire l'un sans l'autre. Dans cet ordre d'idées, on a essayé de conserver l'herbe verte telle quelle, en empêchant les ferments de travailler, soit par l'emploi d'anesthésiants (comme le sulfure de carbone), soit par l'électricité, soit par le vide. Ces divers systèmes ne peuvent guère être considérés que comme des essais. Par contre, la méthode italienne, dite « crémase », du nom de la ville de Crémone, prétend, par l'emploi de cercles qui emprisonnent le fourrage dans une atmosphère de gaz carbonique, empêcher totalement le travail des ferments. L'examen de l'ensilage sortant de ces silos crémases révèle une odeur lactique assez prononcée, qui semble difficile à expliquer s'il n'y a pas eu un commencement de fermentation.

Donc, pratiquement, nous poserons ce principe que, dans l'immense majorité des cas, l'ensilage est basé sur la fermentation.

D'où viennent ces ferments ? Ils existent en quantité considérable sur les fourrages vivants. Quand ces fourrages sont debout et en vie, les microbes qui, par ailleurs, souffrent du manque de chaleur et ne sont qu'à l'état de vie réduite, n'ont aucune action sur la plante, mais lorsque celle-ci est morte, c'est-à-dire qu'elle a été coupée et qu'elle commence à se flétrir, tout en s'échauffant, les ferments trouvent des conditions de vie plus propices et une matière plus facilement attaquable. Ils entrent alors en activité. Cette activité se manifeste par leurs pullulements et par la transformation qu'ils font subir aux fourrages en s'en nourrissant.

Les indomptables microbes qui vivent ainsi sont rangés en un certain

nombre de familles, d'après leur façon de travailler. On distingue les ferments *actiques*, qui tirent leur nom de l'odeur de vinaigre qu'ils laissent à la masse où ils travaillent. Les ferments *butyriques*, qui donnent une odeur de beurre rance. Les ferments *lactiques*, qui dégagent une odeur de petit lait doux, etc... Chacun de ces ferments a des conditions de vie différentes : ils ont besoin de plus ou moins d'air ou de plus ou moins de chaleur. Si l'on pouvait, par des procédés artificiels, doser dans un réservoir telle quantité d'air et y maintenir telle température, on serait certain d'avoir automatiquement telle fermentation.

Les circonstances qui déterminent les conditions d'air et de chaleur d'un silo dépendent du climat, de l'exposition, des matériaux, de l'état de jeunesse et d'humidité du fourrage, du mode de remplissage, du tassement, etc... Connaissant certaines de ces circonstances (matériaux, exposition, climat) qu'il n'est pas en notre pouvoir de faire varier, nous pouvons agir sur certaines autres (mode de remplissage, état du fourrage, tassement) pour susciter sans précision, mais dans une certaine mesure, les conditions les plus favorables à la meilleure fermentation.

C'est qu'entre les diverses fermentations que nous venons de voir, il y a de grosses différences de valeur pratique. La fermentation butyrique est parfaitement nocive pour les animaux ; la fermentation actique donne un produit comestible, mais de qualité très moyenne ; par contre, la fermentation lactique fournit un ensilage d'une qualité exceptionnelle. En effet, le ferment lactique détruit, pour assurer son existence, moins de matière végétale que les autres, et le produit de son travail est lui-même aussi nourrissant que la matière qu'il a détruite pour se former. De plus, l'acide lactique stérilise la masse, rend la vie impossible aux autres ferments et assure une parfaite conservation du fourrage. J'ai vu, personnellement, des ensilages lactiques consommés après deux années et qui étaient fort goûtés par les animaux. Enfin, l'acide lactique est très digestif ; c'est un antiseptique puissant de l'estomac et de l'intestin que les vétérinaires recommandent en cas d'indigestion, de gastrite et d'entérite.

Il importe donc de susciter la fermentation lactique ; nous protégerons ses ferments en supprimant complètement l'air dans la masse du fourrage par un bon tassement et une parfaite adhésion aux parois du silo et en nous efforçant, par un remplissage progressif, qui laisse aux couches successives le temps de s'échauffer un peu, de créer une température voisine de 35 à 50 degrés. C'est, en effet, cette température et l'absence absolue d'air qui constituent les conditions optima de développement des ferments lactiques.

Pour assurer la prédominance des ferments lactiques, on peut aussi en acheter et en emmener le fourrage qu'on ensile. M. Crolois, ingénieur agronome, prépare à l'Institut Pasteur, de Paris, des bouillons de cultures lactiques, qu'il vend par litre aux gens qui le désirent. On dilue ces bouillons dans de l'eau, et avec un arrosoir à pomme percée de trous fins, ou avec un pulvérisateur, on vaporise les couches successives de fourrages verts au fur et à mesure de leur mise au silo. Les ferments lactiques se trouvent ainsi en force et bénéficient d'une grosse avance dans leur lutte contre leurs rivaux. Avec ce système, on est à peu près certain d'avoir une parfaite fermentation lactique, dans les limites de température optima.

L'échauffement et la fermentation donnent naissance à du jus, en plus ou moins grande abondance, suivant la qualité du fourrage qui a été ensilé et la sorte de fermentation qui se produit. C'est la fermentation lactique qui en donne le moins. Ces jus ont une richesse nutritive assez considérable ; certains ensilages ont réussi à les mélanger à des balles, du son, etc., et à les faire consommer par leur bétail. Il y a quelques années, on recommandait d'empêcher l'évacuation du jus ; celui-ci, disait-on, remontait dans la masse à la fin de la fermentation et en augmentait la valeur nutritive. Maintenant on préconise plutôt son élimination : il constitue, en effet, un milieu très favorable au développement de mauvais microbes et à la putréfaction. Si les animaux n'en profitent pas, on peut toujours l'employer à titre d'engrais, sa valeur fertilisante est supérieure à celle du purin.

Tout cela, direz-vous, semble bien compliqué ; j'ajouterais : bien mal connu. J'ai eu dans le même silo la température maxima de 38° une année et de 60° l'année suivante, et cependant chaque fois l'odeur a été sensiblement la même, et le bétail a également bien accepté la nourriture. Il faut donc prendre, dans un sens très large, les indications que le silage est en mesure de donner pour

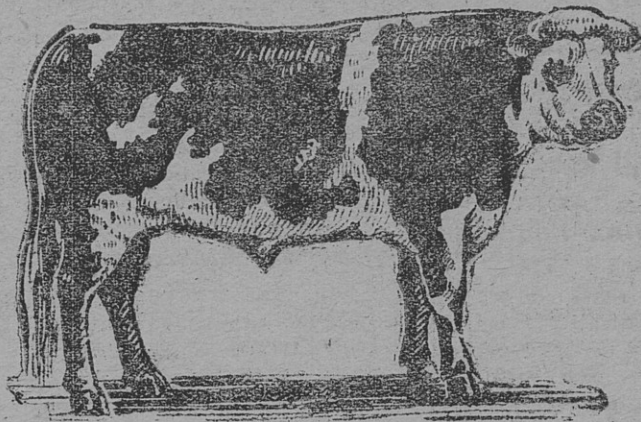
# Exportation de Choux-Fleurs et Choux Verts sur l'Allemagne

le moment. Longtemps, on a fait du bon vin sans connaître le processus des fermentations de la vinification. De même, on peut actuellement faire de l'ensilage d'une façon très satisfaisante, sans comprendre, de façon précise, les conditions dans lesquelles la matière contenue dans un silo se transforme. Nous verrons plus loin la méthode générale que l'empirisme et les données actuelles de la science recommandent pour obtenir les meilleurs résultats.

Raymond LEFEUVRE, Ingénieur agronome, (A suivre).

Dans l'intention de favoriser l'exportation à travers la Belgique des choux-fleurs et des choux verts expédiés de France sur l'Allemagne, la Société Nationale des Chemins de fer belges vient, depuis le 4 février, d'accorder une réduction d'environ 5 % sur le tarif applicable, ramenant la taxe actuelle au prix réduit de francs belges 90,50 les 1.000 kilos, pour le parcours de Jeumont-frontière à Hergenrath, frontière allemande.

# AGRICULTEURS, AMÉLIOREZ VOS BOVINS



Un beau spécimen de lauréal normand

Les agriculteurs qui désirent un nouvel exemplaire des Bulletins où nous avons étudié les caractères de nos trois races bovines en Loire-Inférieure : Normande, Maine-Anjou et Nantaise, peuvent en faire la demande à nos bureaux, à Nantes. Nous nous ferons un plaisir de le leur adresser gratuitement.

# Sachez acheter votre chaux

La Revue Agricole de l'Afrique du Nord du 14 décembre publie, sous ce titre, un article signé B. R. A. Nous en extrayons les passages suivants :

« Depuis quelque temps, on peut observer une recrudescence de demandes de chaux destinées à l'agriculture, ce qui semble prouver que les cultivateurs ont entendu les conseils qui leur ont été donnés, à revenir à la pratique ancestrale du chaulage ; beaucoup de terres dont plusieurs possesseurs ont lieu de se plaindre seront ainsi remises en bon état.

« On ne peut que se féliciter de ce mouvement, mais il faut prévoir qu'à la faveur d'une demande de chaux qui ne peut aller qu'en grandissant, certains commerçants peu scrupuleux n'hésiteront pas à vendre des amendements sans valeur, trompant ainsi le cultivateur sur la qualité de la marchandise, et cela d'autant plus facilement que toutes les chaux ne sont pas efficaces ; d'autre part les agriculteurs se verront parfois proposer des chaux qui, bien que de bonne qualité, leur seront offertes trop cher.

« Le prix de la chaux au départ des fours est insignifiant ; il est, en effet, de l'ordre d'une centaine de francs à la tonne ; le prix en culture tient naturellement compte des frais de transport ; étant donnée la cherté relative de ces derniers, le prix de la chaux rendue à pied d'œuvre est surtout une question de transport.

« Le cultivateur doit donc se renseigner sur les diverses catégories de chaux, et cela d'autant plus qu'il n'existe pas en cette matière de législation analogue à celle qui régit les engrais proprement dits ;

« C'est ainsi que le cultivateur doit exiger qu'on lui fasse connaître l'état de combinaison dans lequel se trouve engagée la chaux qui lui est offerte. Il devra notamment se rappeler que les chaux qu'il doit acheter sont les chaux se présentant sous forme de chaux éteinte (hydrate de chaux), de carbonate de chaux, de chaux vive (oxyde de calcium), cette dernière catégorie de chaux devant être éteinte préalablement à l'emploi.

« Ces chaux-là sont les chaux dites actives, les seules qui permettent d'améliorer les propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols.

« Les combinaisons, sous forme par exemple de phosphate, sulfate, silicate, ne sont pas à retenir si l'on cherche des apports de chaux, car elles ne peuvent en aucune façon concourir aux améliorations visées ; les chaux vendues sous ces états de combinaisons sont le plus souvent présentées au public sous les termes ambigus de chaux totale, expression qui ne signifie absolument rien et qui, le plus souvent, masque une faible proportion de chaux vraiment active. On entend souvent dire qu'en employant tel ou tel engrais, on apporte non seulement un élément de fertilité, mais encore de la chaux ; c'est ce qu'on dit, par exemple, à propos des scories de déphosphoration et des phosphates naturels moulus.

« S'il est certain que quelques-uns de ces engrais apportent de la chaux, celle-ci est quantitativement si réduite qu'il vaut mieux ne pas en parler.

« Prenons par exemple un phosphate naturel dosant environ 45 % de chaux, dont 12 % seulement de carbonate de chaux, c'est-à-dire sous

la seule forme efficace.

« Un kilo de carbonate de chaux apportant 560 grammes de chaux pure, un phosphate naturel ne contenant que 6 % environ de son poids en chaux pure.

« Il résulte de ces chiffres qu'il est pratiquement impossible de chauffer une terre par l'apport exclusif d'un tel phosphate ; les besoins en chaux d'une terre acide sont, en effet, d'au moins 1.000 kilos à l'hectare ; parfois même ils peuvent dépasser 5.000 kilos.

« Donc, pour donner 1.000 kilos de chaux pure à un hectare de terre, il faudrait, d'après les chiffres précédents, épandre sur cette surface :

1.000 x 100 : 6 kilos de phosphate naturel, soit 100.000 : 6 = 16.666 kilos, soit près de 17 tonnes.

« Un calcul analogue montrerait que pour apporter 1.000 kilos de chaux, il faudrait 10 tonnes de scories.

« Seuls les apports de carbonate de chaux, de chaux vive ou de chaux éteinte permettent donc de donner aux terres le calcaire qui peut leur être nécessaire ; encore les besoins en calcaire doivent-ils être déterminés de façon suffisamment précise, un excès de chaulage pouvant avoir des conséquences fâcheuses.

« L'agriculteur doit donc se faire indiquer par les laboratoires agricoles les quantités de chaux nécessaires à ses terres en leur envoyant des échantillons de ces dernières, les laboratoires chiffreront ces besoins en chaux pure.

« Alors se posera pour le cultivateur le problème de la détermination des quantités d'amendements calcaires à employer, compte tenu de leur dosage.

« S'il dispose, par exemple, d'une chaux titrant 50 % de chaux vive, il devra, pour un besoin de 1.000 kilos de chaux pure indiquée par le laboratoire, faire appel à 2.000 kilos de chaux à 50 % de pureté ; on voit donc l'importance qu'il y a lieu d'attacher à la connaissance des teneurs en chaux active, qui permettent seules de calculer les quantités à mettre en œuvre dans une situation donnée.

« Les chaulages ainsi contrôlés auront toujours d'excellents effets ; le cultivateur vérifiera ainsi l'importance de ce procédé de fertilisation qui, depuis bientôt trente ans, a été par trop négligé ; on doit y revenir sans retard, non seulement pour valoriser les terres restées infertiles, mais aussi pour pouvoir utiliser avec profit les engrais chimiques, qui ne donnent tout leur effet que dans les terres suffisamment pourvues de chaux.

« Les chaulages ainsi contrôlés auront toujours d'excellents effets ; le cultivateur vérifiera ainsi l'importance de ce procédé de fertilisation qui, depuis bientôt trente ans, a été par trop négligé ; on doit y revenir sans retard, non seulement pour valoriser les terres restées infertiles, mais aussi pour pouvoir utiliser avec profit les engrais chimiques, qui ne donnent tout leur effet que dans les terres suffisamment pourvues de chaux.

# CHAUX POUR L'AGRICULTURE

CHAUX DE MONTJERN

Grosse chaux en belles pierres blanches..... 90 »

Les 1.000 kilos en vrac sur wagon Champocé et par 8.000 kilos minimum.

Chaux blutée pour amendements..... 115 »

Fleur de chaux blutée pour vigne..... 125 »

Les 1.000 kilos livrés en sacs de 35 kilos facturés et repris au même prix si rendus dans le délai de 3 mois.

# LA BASSE COUR

## LES CANARDS

La saison printanière approche ; il va être temps de mettre en incubation les œufs de canards, afin d'avoir des sujets de premier qui se vendent toujours un bon prix.

Ne croyez pas que pour faire l'élevage des canards il soit nécessaire d'avoir une rivière ou une pièce d'eau. Les soi-disant grands éleveurs qui nous ont chanté cela sur tous les tons ne peuvent être que des aviculteurs en chambre n'ayant jamais élevé de canards.

J'ai, pendant dix années, élevé le gros canard Rouen clair ; j'avais de 85 à 90 % de fécondation et mes canards n'ont jamais eu à leur disposition que de l'eau très propre donnée trois fois par jour dans une grande marmite où ils ne pouvaient que s'abreuver.

Mes cançons, bien nourris, venaient très vite et je n'ai jamais eu de mortalité. J'élevé maintenant, par les mêmes procédés, le canard Kaki Campbell.

Parmi les meilleures races de canards, je citerai :

Le Rouen clair, originaire de Normandie, d'une grande beauté, d'une grande finesse de chair, atteignant en hiver le poids de huit à neuf livres.

Le canard de Pékin, d'aussi grande taille, pondant plus, mais de chair bien moins délicate ; c'est le canard industriel à grand rendement. Pour les débutants, je dirai que ce canard ne doit pas être blanc, mais de couleur sombre ; il doit avoir la marche verticale. Plus il se tient droit, plus il est de teinte jaune, plus il est recherché au point de vue pureté et beauté.

Le canard Kaki Campbell, de race moyenne, est intermédiaire entre le Rouen et le cœur de l'Inde ; d'une grande beauté, il joint l'utile à l'agréable, chair succulente ; la can, grand de pondueuse, produit environ 250 œufs ; elle a même atteint 300 œufs dans les concours de ponte avec nourriture spéciale.

Raoul Bouvet-Braïton, Membre du Conseil de la Société d'Aviculture de l'Orne.

# Concours spécial de la Race Maine-Anjou au Lion-d'Angers

Le II<sup>e</sup> concours spécial d'animaux reproducteurs de la race bovine Maine-Anjou aura lieu du 23 au 26 mai 1929, au Lion-d'Angers.

Il sera ouvert à tous les éleveurs qui présenteront des animaux inscrits au Herd Book de la race ou munis du certificat de naissance pour ceux qui n'ont pas atteint l'âge d'inscription, des départements de :

Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Deux-Sèvres, et Vendée.

En même temps sera adjoint un concours de reproducteurs de la race chevaline de trait du Maine, inscrits au Stud-Book, comprenant les départements de Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe.

Le règlement et le programme de ces concours seront portés à la connaissance des éleveurs aussitôt après leur déclaration.

# AMENDES

Beaucoup de personnes croient qu'une condamnation à une amende de 50 francs, par exemple, résultant d'un jugement de simple police à la suite d'une contravention se traduit par l'obligation d'aller verser au guichet du percepteur des amendes cette petite somme de 50 francs. Quelle grave erreur... Avec le jeu des décimes et doubles décimes, la somme à verser est sept fois et demi plus élevée.

Consultons d'ailleurs le petit tableau suivant :	
Amende de 50 fr. =	375 fr.
— 100 fr. =	750 —
— 200 fr. =	1.500 —
— 300 fr. =	2.250 —
— 500 fr. =	3.750 —
— 1.000 fr. =	7.500 —
— 5.000 fr. =	37.500 —

# CHEZ LE MEDEGIN



Mettez-vous des échinacées sur la poitrine, des ventouses dans le dos. Vous prendrez un cachet toutes les deux heures : le soir le soir... Et le vin chaud ? Le père Jeannot a dit que ça faisait plus de plaisir !

# Expériences effectuées en 1927-1928 sur l'engraissement des Porcs au Centre National zootechnique de Grignon

Le centre national zootechnique ayant été transféré, en 1927, de Vaulx-de-Cernay à l'école nationale d'agriculture de Grignon, des expériences ont été entreprises à l'école pour étudier l'emploi de la farine d'orge, du maïs, du son et du manioc, qui sont parmi les principaux aliments utilisés dans l'engraissement des porcs.

Ces expériences ont eu pour but :

- 1° La comparaison de la farine d'orge, de la farine de maïs et du son ;
- 2° La comparaison du maïs cru, du maïs cuit et du maïs macéré dans l'eau pendant 48 heures.
- 3° La comparaison de la farine d'orge et de la farine de manioc.

Dans chaque expérience, des lots de trois porcs, aussi homogènes que possible, ont reçu, à tour de rôle, les rations composées de différents aliments ayant très sensiblement la même valeur nutritive. Ces rations ont été établies d'accord avec M. Dechambre.

Chaque période d'alimentation eut une durée de 20 à 30 jours, et les pesées furent effectuées très régulièrement sous la direction de M. Cartier, chef de culture à l'école.

Première expérience

Nous résumons ci-après la première série d'expériences qui eut lieu du 13 avril au 14 juillet 1927, soit pendant trois mois.

Les rations journalières ont été les suivantes, du 13 avril au 25 mai, pour les trois lots de porcs, pesant respectivement : 250 kilos, 254 kilos et 258 kilos.

Farine d'orge.....	4 k. 500
Tourteau d'arachide.....	3 k. 750
Pommes de terre.....	10 k. 500
Farine de maïs.....	4 k. 050
Tourteau d'arachide.....	3 k. 750
Pommes de terre.....	10 k. 500
Gros son.....	6 k. 300
Tourteau d'arachide.....	3 k. 750
Pommes de terre.....	10 k. 500

A partir du 25 mai, la quantité de tourteau fut portée à 4 kilos 500 par lot, afin de tenir compte de l'augmentation du poids des animaux.

Moyennes mensuelles (en jours)	Augmentation du poids des porcs		Par kil. de maïs consommé
	Totale	Par jour	
Farine de maïs.....	352 500	199	2 136
Farine d'orge.....	409	182	1 957
Gros son.....	436	123	1 322

Pour produire 1 kilo de poids vif, il a donc fallu comme supplément de nourriture dans la ration, les autres aliments étant les mêmes :

Farine de maïs.....	1 k. 872
Farine d'orge.....	2 k. 250
Gros son.....	3 k. 548

Toutefois, la ration de gros son étant trop volumineuse pendant les premières semaines de l'expérience, elle a dû être réduite, c'est ce qui explique que la quantité de son consommée n'a été que de 436 kilos, au lieu de 579 kil. 600 qu'elle aurait dû être, à raison de 6 kil. 300 par jour prévus dans la ration.

## Deuxième expérience

La 2<sup>e</sup> série d'expériences eut lieu du 7 août au 24 octobre 1927. Elle avait pour but d'étudier sous quelle forme le maïs en grain était le mieux utilisé par les porcs, dans le cas où il ne peut pas être moulu ou concassé, comme cela arrive dans les petites exploitations. Il leur a été donné cru, cuit ou macéré dans l'eau pendant quarante-huit heures.

Les rations des trois lots de porcs, pesant respectivement 153 kil., 159 kil. et 160 kilos ont été les suivantes :

Maïs cuit.....	3 k.
Tourteau d'arachide.....	1 k. 500
Pommes de terre.....	7 k. 500

A dater du 4 septembre, la quantité de tourteaux fut portée à 2 k. 250, afin de tenir compte de l'augmentation du poids des porcs. 254 kilos de maïs, de chaque catégorie, ont été consommés pendant 78 jours de l'expérience ; celle-ci a donné les résultats suivants :

Augmentation du poids des porcs	Par kil. de maïs consommé		
	Totale	Par jour	
Maïs cuit.....	168	2 128	0 709
Maïs macéré dans l'eau.....	160	2 051	0 683
Maïs cru.....	155	1 987	0 662

C'est donc le maïs cuit qui a donné le meilleur résultat brut, mais le surplus de l'augmentation de poids vif obtenu ne paye pas les frais de cuisson (combustible et main-d'œuvre), de sorte que l'avantage reste au maïs macéré dans l'eau pendant quarante-huit heures.

## Troisième expérience

Dans la troisième série d'expériences effectuées du 23 novembre 1927 au 13 février 1928, nous avons recherché si l'emploi de la farine de

maïs cru ou cuit, associée aux pommes de terre et à la tourteau d'arachide, était préférable au maïs macéré dans l'eau pour l'engraissement des porcs.

Les trois lots de trois porcs pesaient, au début de l'expérience, 271 kil., 279 kil., et 280 kil. et leur ration fut la suivante :

Farine de maïs cru ou cuit, ou maïs macéré.....	3 k.
Tourteau d'arachide.....	2 k. 500
Pommes de terre.....	8 k.

La quantité de maïs consommé, par catégorie, fut de 246 kil. Les résultats obtenus ont été les suivants :

Augmentation du poids des porcs	Par kil. de maïs consommé		
	Totale	Par jour	
Farine de maïs cru.....	171	2 140	0 695
Farine de maïs cuit.....	140	1 750	0 569
Maïs macéré dans l'eau.....	129	1 613	0 521

L'avantage est donc très nettement en faveur de la farine de maïs cru dont l'emploi est le plus facile.

Dans la première expérience, les trois porcs qui avaient reçu de la farine de maïs cru comme complément de ration avaient augmenté de 2 kilogr. 130 par jour ; dans la troisième expérience, cette augmentation est de 2 kilogr. 140 par jour, c'est-à-dire très sensiblement la même avec des animaux différents et à six mois d'intervalle.

F. JOUVET, Directeur de l'Ecole nationale d'Agriculture de Grignon.

Nota. — L'expérience avec la farine de manioc vient d'être reprise.

# Un mode de Soufrage qui permet d'économiser 90 % de soufre et beaucoup de temps

Le procédé classique employé depuis longtemps pour le soufrage des vignes présente le grave inconvénient d'exiger une consommation considérable de soufre sublimé. Or, des expériences absolument concluantes ont prouvé que c'était non pas la quantité de soufre qui agissait sur les parasites de la vigne, mais bien la façon dont le soufre était répandu sur la plante. On a constaté en effet que l'effet fongicide du soufre est dû à l'évaporation de vapeurs sulfureuses déterminées par l'action du soleil sur la poudre de soufre.

Plus le soufre est divisé, c'est-à-dire plus ses particules sont impalpables, et plus la surface recouverte est grande, à poids égal. De sorte que l'on peut, en réduisant fortement le poids de soufre utilisé, obtenir un résultat équivalent.

Ce résultat est même meilleur car on est sûr de ne pas laisser la moindre partie de la plante hors du contact du soufre.

Une excellente réalisation de ce principe a été fournie par la Société Alsacienne de Produits Chimiques qui fabrique, sous le nom de Collosoufre, un soufre amené à l'état colloïdal, c'est-à-dire réduit à une extrême division. Les particules de soufre colloïdal, infiniment petites, sont dotées d'un pouvoir adhésif extraordinaire et cela permet au Collosoufre de « tenir » la vigne » beaucoup mieux que n'importe quel autre mode de soufrage, et de s'infiltrer dans les moindres interstices de la plante. Lorsque le gaz sulfureux se dégage sous l'action des rayons solaires, il n'est donc pas un seul point de la plante qui ne soit imprégné et qui, par conséquent, ne soit mis à l'abri de l'oïdium.

Toutefois, le brouillard de soufre déterminé par la pulvérisation étant très léger, il y a quelques précautions à prendre au moment du troisième soufrage. A cette époque, en effet, la vigne est en pleine feuillaison et les feuilles recouvrent en partie le cep et même les grappes. Il faut donc prendre bien soin, lorsqu'on procède au troisième soufrage, d'écartier avec la main les feuilles extérieures pour permettre au jet de soufre de pénétrer jusqu'à l'intérieur du plant

# Vêtements

# BELLE JARDINIÈRE

PARIS

# Vêtements

Seule Succursale dans la Région : NANTES, 12, Rue du Calvaire - Téléphone . . . 142-78 Chq. post. Nantes : 33-20

## MARCHÉ DE LA VILLETTE

Du lundi 25 Février

ANIMAUX	Anciens	Invend.	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	3 <sup>e</sup> qual.	extra	1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	3 <sup>e</sup> qual.	extra
Bœufs	4.045	670	9 30	8 20	6 20	10 30	5 64	4 40	3 10	6 30
Vaches	2.022	510	9 40	7 70	5 80	10 40	5 64	4 23	2 90	6 66
Taureaux	450	55	8 20	7 10	6 40	8 50	4 80	3 90	3 20	5 27
Veaux	1.806	99	14 40	12 10	9 20	16 40	8 64	6 90	4 95	9 84
Moutons	16.137	500	17 10	13 90	11 20	19 20	8 55	6 53	4 93	9 60
Porcs	3.243	n	11 42	10 42	7 68	11 72	8 20	7 30	5 30	8 20

### PHYSIONOMIE DU MARCHÉ

**BŒUFS.** — Les bons normands se sont fixés en extra, 4.75 à 5.10; les bons, 4.30 à 4.80; et les plus communs, 3.90 à 4.35.

Les gris de l'Ouest, de Charente, bathienais, choletais, mancaux anglois de Sarthe ou Mayenne, les sautais et maraichins ont valu en extra 4 à 4.60; en bonnes sortes, 3.70 à 4.10, et en viande ordinaire, 3.40 à 3.70.

Bœufs bretons, 3.80 à 4.10; ordinaires, 3.30 à 3.90.

**TAUREAUX.** — Les jeunes taureaux de ferme extra ont été achetés 3.80 à 4.10; tandis que les animaux plus grossiers valaient 3.10 à 3.80; bretons extra 4.20 à 4.60.

**VEAUX.** — Vente mauvaise en raison de la modération de la demande. Baisse de trois à cinq sous par livre nette.

Angervins de Segré, Ancenis, Châteaubriant, 5.80 à 6.00; veaux de Laiterie et Gacé, dans l'Orne, Manche, 5.70 à 6.30; Caen, goumayeux, 5.20 à 6.10; Vendée, Deux-Sèvres, 5.10 à 5.80.

Les bretons ont été traités de 5.10 à 5.80.

Les veaux de sortes extra des meilleurs rayons et d'un poids commode (130 à 170 livres de viande) se sont établis de 7.10 à 8.10 au détail.

**MOUTONS.** — La vente a été plus difficile, baisse de 5 à 10 francs par tête.

Les agneaux : Sarthe, Mayenne, Vendée, 7.80 à 8.30; maraichins, bretons, 7.60 à 8.10.

Les moutons : Vendée, Sarthe, Mayenne laine, 7 à 7.50; bretons maraichins, 7 à 7.60.

Brebis tondues : Derrichonnes, 7.30 à 7.75; maraichins, 6.90 à 7.50; Sarthe-Mayenne, Vendée, 7.20 à 7.65; mères asées, 4.90 à 5.90.

**PORCS.** — Vente très mauvaise. Baisse de 20 à 30 francs aux 100 kilos vifs.

Porcs maigres extra, 8 à 8.20 le kilo vif; bons maigres de pays, 7.60 à 8; cochons gras de l'Ouest et du Centre, 7.40 à 7.80; gros gras et nourrisseurs, 7.40 à 7.60.

**COCHES.** — Vente très mauvaise, de 4.80 à 5.80.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

**PORCELETS.** — Vente calme entre 150 et 250 francs la pièce, suivant grosseur et qualité.

**ARRIVAGES PAR DÉPARTEMENTS**

Départ.	Vaches	Tour.	Veaux	Porcs
Ille-et-Vil.	20	20	10	70
Loire-Inf.	30	30	30	320
M.-et-Loire	450	180	70	235
Mayenne	160	60	33	75
Morbihan	30	30	30	30
Vendée	60	100	30	320

## Foire Commerciale de Nantes

La 3<sup>e</sup> Foire Commerciale de l'Ouest à Nantes s'annonce sous les meilleurs auspices. Elle doit être cette fois encore, la plus grande manifestation économique de toute la région.

On y pourra voir le Palais de l'Auto qui l'an dernier remporta le plus grand succès. Cette fois il sera agrandi de façon considérable. C'est qu'en effet il doit abriter non seulement autos et accessoires, mais encore les bicyclettes, les motos et même une section nautique.

Il y aura un Palais du Tourisme avec expositions des installations les plus modernes répondant à tous les besoins de l'hygiène. A côté une curieuse rétrospective des chambres hôtelières des anciens temps.

Le nombre des exposants est tel que l'on a dû agrandir tous les palais : 500 mètres carrés de plus au Palais de l'Auto; 250 mètres carrés au Palais de l'Alimentation; 350 mètres carrés aux boutiques couvertes, etc., etc.

Malgré cela, l'administration n'a pas pu donner satisfaction à tous. C'est dire que la 3<sup>e</sup> Foire Commerciale de l'Ouest, à Nantes, sera bien la manifestation économique la plus grande de toute la région, mieux, une des plus importantes de Province.

## Foire Internationale de Lyon

La prochaine réunion de la Foire Internationale de Lyon se tiendra du 4 au 17 mars. Dans son vaste Palais, sur les emplacements spéciaux du Quai Tête-d'Or et du Cours de Verdun, elle réunira les premières firmes françaises et étrangères appartenant à toutes les branches de l'industrie. Cette synthèse unique de la production fournira aux hommes d'affaires : industriels, commerçants, agriculteurs, la plus belle image du labour contemporain et la plus précieuse occasion d'échanges fructueux.

Afin de permettre aux acheteurs de profiter des facilités d'approvisionnement qu'elle leur offre, la Foire Internationale de Lyon s'est soucieuse d'assurer leur voyage et leur séjour à Lyon dans les meilleures conditions.

Elle a obtenu des Compagnies de chemins de fer les avantages suivants : d'ici 4 au 17 mars, les coupons de retour des billets délivrés aux visiteurs pour Lyon par les grands réseaux français seront valables pendant toute la durée de la manifestation.

L'Administration de la Foire met à la disposition des visiteurs son service de logements. Ce service, installé à la sortie nord de la gare de Perrache, a un bureau ouvert jour et nuit pendant toute la durée de la réunion. Il retient à l'avance aux visiteurs ou leur procure à leur arrivée à Lyon des chambres confortables chez les particuliers, il leur indique les disponibilités en chambres d'hôtels, il remet également aux visiteurs qui lui en font la demande une liste des meilleurs restaurants lyonnais.

Les industriels et commerçants patentés ont libre accès au Palais de la Foire, sur présentation de tout document certain et récent portant attestation de leur qualité commerciale : patentes, feuilles d'inscription au registre du commerce, etc.

Pour ne point perdre de temps dans la visite des groupes de la Foire, les acheteurs ont intérêt à se procurer le catalogue général des exposants. Ce document est en vente aux prix suivants : acheté à Lyon, 7 francs; par poste France, 8 francs; par poste remboursement, 9 francs; par poste étranger, 11 francs. Un plan du Palais leur est distribué gratuitement.

### Questions Fiscales

Les cultivateurs effectuant des transports de bois sont considérés comme entrepreneurs de transports par le fisc et doivent payer l'impôt sur les bénéfices commerciaux.

Un député a demandé au ministre des Finances si un cultivateur qui transporte, avec ses chevaux et ses voitures, du bois pour le compte d'un marchand de bois qui le rétribue aux pièces, doit être considéré comme commerçant et passible de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, ou, au contraire, n'être considéré que comme artisan et payer, en conséquence, l'impôt sur les salaires.

Réponse. — La qualité d'artisan ne peut être reconnue aux charretiers effectuant des transports à l'aide d'attelages dont ils sont propriétaires, car cette profession ne constitue pas une industrie comportant principalement les travaux de confection et de main-d'œuvre qui caractérisent essentiellement les professions artisanales. Le contribuable visé dans la question est, en conséquence, passible de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux qu'il retire de sa profession d'entrepreneur de transports.

### Questions Fiscales

Les cultivateurs effectuant des transports de bois sont considérés comme entrepreneurs de transports par le fisc et doivent payer l'impôt sur les bénéfices commerciaux.

Un député a demandé au ministre des Finances si un cultivateur qui transporte, avec ses chevaux et ses voitures, du bois pour le compte d'un marchand de bois qui le rétribue aux pièces, doit être considéré comme commerçant et passible de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, ou, au contraire, n'être considéré que comme artisan et payer, en conséquence, l'impôt sur les salaires.

Réponse. — La qualité d'artisan ne peut être reconnue aux charretiers effectuant des transports à l'aide d'attelages dont ils sont propriétaires, car cette profession ne constitue pas une industrie comportant principalement les travaux de confection et de main-d'œuvre qui caractérisent essentiellement les professions artisanales. Le contribuable visé dans la question est, en conséquence, passible de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux qu'il retire de sa profession d'entrepreneur de transports.



## PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat Central.

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilogrammes minimum.

Les adhérents qui désirent des wagons de 5 ou 10 tonnes sont priés de nous en faire la demande et nous ferons d'importantes réductions. Qu'ils n'hésitent donc pas à nous consulter.

### RIZ ET ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1, 174 »  
Riz Saigon Importation N° 2, 168 »  
Issues de riz..... 112 »  
Remouillages de fèves..... manq.

### TOURTEAUX EN FARINE ET DIVERS

Coprah en pains :  
par 500 k. minimum..... 151 »  
par 100 k..... 161 »  
Coprah en farine..... 167 »

### ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 %  
avoine, 35 % mélasse..... 114 »  
Aliment « Le Picotin », pour  
chevaux de campagne (suc-  
cédanés, avoine tourteaux) 118 »

### ALIMENTATION DES BŒUFS ET VACHES

« Optima » :  
pour vaches laitières..... 134 »  
p<sup>r</sup> engraissement d. bœufs 138 »  
p<sup>r</sup> veaux (le sac de 5 k.) 14 50

### ALIMENTATION GÉNÉRALE

Provende « Sucraff » N° 1..... 86 »  
« Sucraff » N° 2..... 82 »

### ALIMENTATION DES PORCS

« Optima » :  
p<sup>r</sup> engraissement des porcs 130 »  
pour porcelets et truies... 206 »

### BÂCHES

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie !

Double couture, coins renforcés, câbles cuivre tous les mètres, 1<sup>er</sup> 50 de corde à chaque coin, ou cordes à coulisser sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

Pour le mètre carré confectionné :  
Mêlée : N° 1 vert sulfaté..... 15 30  
N° 2 vert enduit ou  
cachou..... 16 10

Lin : Lin et Jute vert gras... 14 55  
— Pur Lin, vert enduit... 16 65

Chanvre : N° 1 vert gras ou  
cachou..... 17 25  
N° 2 vert gras..... 18 55  
N° 3 gras, cachou  
ou enduit..... 10 70  
N° 4 vert gras..... 21 40

Coton : N° 1 vert enduit..... 17 25  
N° 2 gras, enduit ou  
cachou..... 19 65  
N° 3 vert gras..... 21 75

Passer les commandes au Syndicat Central.

Nous ne pas oublier de nous indiquer l'inscription à mettre sur la bâche.

### COURROIES ET AMBLETS

COURROIES D'ATELAGES  
p<sup>r</sup> bœufs et vaches, le k. 30 50  
AMBLETS n° 0, gd modèle... 38 »  
n° 1, petit modèle... 36 »

Ep. vende aux bureaux du Syndicat.

### DESINFECTANTS CRÉVYIQUES

Nous pouvons procurer à nos adhérents un produit excellent pour la destruction des insectes et pour la désinfection des étables, des écuries et des poulaillers. Créso Naphtol, en bidons de 1 litre, 6 francs.

Marchandise à prendre à nos bureaux, 2, rue Scribe.

### LE GUIDE DE VINIFICATION RATIONNELLE DES RAISINS BLANCS

par MM. Moreau et Vinet, est en vente au Syndicat. Prix : 14 fr.

## Commission Départementale du Châtagnier

La Commission départementale du Châtagnier a l'intention d'arrêter très prochainement ses opérations pour la campagne en cours. Elle dispose encore de quelques plants d'un an, taille 10/20, à 7 francs le cent.

Les intéressés sont invités à présenter leurs demandes d'extrême urgence.

Passé le 15 mars, aucune nouvelle demande ne pourra être acceptée.

### COOPÉRATIVE

Syndicat des Agriculteurs de la LOIRE-Inférieure

Prix des marchandises offertes par notre Coopérative. Sauf variations.

### SAVONS

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur..... 395 fr.  
Savon blanc, G.H.B., 72 % matières utiles..... 375 »  
Savon blanc extra silicaté..... 325 »

Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 ou 80 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes. Majoration de 5 fr. par 100 kilos, pour les morceaux de 300 à 400 grammes, et majoration de 10 fr. par 100 kilos pour les morceaux de 200 à 250 gr.

### PÉTROLE, ESSENCE, CHARBONS

(Voir notre dernier Bulletin)

### SEMENCES

Graines fourragères et diverses

Nous avons reçu des modifications de prix en hausse, sur ces graines depuis notre dernier Bulletin. Nous consulter.

### POMMES DE TERRE

Marchandise aux 100 k<sup>o</sup>, départ lieux de production (Côtes-du-Nord ou Finistère) de cultures sélectionnées.

Tailles facturées en plus, 3 fr. 50 l'unité.

### VARIÉTÉS D'IVES POTAGÈRES

Belle de Fontenay, 105 fr.; Jaune de Hollande, Royale Kidney, Belle de Juillet, 101 fr.; Early Rose, 115 fr.; King Edward, 91 fr.; Esterling, idéal, 127 fr.; Géante St-Malo, 99 fr.

### VARIÉTÉS DEMI-MATURES

Chave, 83 fr.; Early Blanche, Abondance de Montvilliers, 101 fr.; Fin de Siècle, Magnin Bonin, Merveille d'Amérique, 91 fr.; Institut de Beauvais, Saucisse de Bretagne, 99 fr.

### VARIÉTÉS POUR GRANDE CULTURE

Géante sans pareille, Andréa, Populaire, Mondiale, Chardon, Industrie, 83 fr.; Etiole du Nord, 95 fr.; Rouge du Soissonnais, Rouge farineuse, 75 fr.; Richters Impérial, 71 fr.; Professeur Macerker, 69 fr.; Géante Bleue, 65 fr.

Prix spéciaux avantageux par wagon de 5 ou 10 tonnes. Nous consulter.

### HUILES ET GRAISSES

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les bidons de 25 et 50 litres sont facturés 15 et 20 fr. et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état, Les fûts de 100 et 170 litres sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :  
Demi-fluide..... 3 10 3 30 3 60  
Épaisse..... 3 20 3 40 3 70

Pour écremeuses :  
Demi-blanche..... 4 30 4 50 4 80  
danche pure..... 4 80 5 » 5 30

Pour Moteurs et Autos :  
Très fluide (Ford) 4 10 4 30 4 70  
Fluide, 1/2 fluide  
ou 1/2 épaisse... 4 40 4 60 5 »  
Épaisse..... 4 70 4 90 5 30  
Huile de ricin pure 3 » 3 40

GRAISSE JAUNE EXTRA, 5 fr. la boîte de 1 kgr. en vente au Syndicat, ou franco par 12 boîtes.

En fût de 100 kgr., 3 fr. 00 le kilo franco, fût perdu.

### DESINFECTANTS CRÉVYIQUES

Nous pouvons procurer à nos adhérents un produit excellent pour la destruction des insectes et pour la désinfection des étables, des écuries et des poulaillers. Créso Naphtol, en bidons de 1 litre, 6 francs.

Marchandise à prendre à nos bureaux, 2, rue Scribe.



## NOS MERCURIALES

Nantes, le 1<sup>er</sup> mars 1929.

### Grains et Farines

Blé..... ferme 153 à 154  
Avoine grise et  
noire..... ferme 134  
Avoine bigarrée, soutenue 130  
Seigle..... cabine 120 à 122  
Orge de pays..... soutenue 122 à 125  
Sarrasin..... ferme 162 à 164  
Son..... soutenue 110 à 112  
Farine fleur..... cabine 200

Mais Indo-Chine, 135; du Maroc, 138; Plata, 139; Orge du Maroc, 113 à 114 fr., logée.

### Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :  
Paille de blé bottée... 405 à 415  
Paille de blé pressée... 400 à 410  
Paille d'orge..... 375 à 385  
Paille d'avoine pressée... 385 à 390  
Foin de pré, 320 à 330 fr. les 500 kilos, suivant qualité.

### Légumes et Primeurs

Artichauts, la douz... 14 » à 15 »  
Bettes-raves, les 100 k. 100 »  
Carottes, les 100 k... 150 »  
Céleri rave, la b. de 6... 10 » à 18 »  
Céleri branche, la bot. 5 » à 10 »  
Choux pommes, 100 k. 150 » 160 »  
Choux-fleurs, la pièce 2 50 à 3 »  
Choux Bruxelles, le k. 5 » à 6 »  
Cresson, la douz..... 10 »  
Endives, le kilo..... 5 25 à 5 50  
Mâche, les 100 kilos... 500 » 600 »  
Navets nouv., la bot. 1 50 à 2 »  
Oseille, le kilo..... 5 »  
Cigognes, les 100 kil... 250 » 260 »

### Cours des Vins

MUSCADET 1928  
1<sup>er</sup> choix..... 1.200 à 1.400  
Ordinaire..... 1.000 à 1.200

GROS-PLANT  
1<sup>er</sup> choix..... 600 à 700  
Ordinaire..... 450 à 600

NOAH : 400 à 450  
VINS D'ANJOU  
Rouges Groslot, 600 fr.; rouges Gamay, 700 à 800 fr.; vins blancs ordinaires, 8 à 9<sup>e</sup>, 65 fr. le degré bar; 10<sup>e</sup> et au-dessus, 70 fr. le degré bar; Blanc supérieur, de 100 à 125 fr. le degré bar. Blancs de coteaux, 1928, 1.500 fr. et plus.

### Cours des Bois

(Voir notre dernier Bulletin)

### Offres et Demandes

Écrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

Service gratuit réservé à nos adhérents. Pour courir nos frais de correspondance, verser 2 francs en timbres-postes par annonce. Chaque insertion paraît deux fois.

### OFFRES

15. — A vendre boutures et plants racinés des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés, blancs et rouges; Seibel, Baco, Bertille Seyve, Gaillard, etc., champs d'expérience. Prix par correspondance. S'adresser à M. Auguste Terrien, pépiniériste-viticultrice, à la Blanchetière, la Chapelle-Basse-Mer.

25. — A vendre un beau cheval, 11 ans, pouvant trotter et faire travaux agricoles.

26. — Œufs à couvrir cames Pékins primées, 25 fr. la douzaine.

27. — A louer de suite, à demi-fruit, ferme de 22 hectares, en Nivillac (Morbihan). S'adresser à la Mairie de Nivillac (Morbihan).

28. — A vendre, 6 barriques vin rouge, récolte 1927-1928. S'adresser à M. Antier, propriétaire à Varades.

29. — A vendre jument bretonne 9 ans, taille 1 m. 50, apte à tous travaux, avec voiture et harnais en bon état.

30. — A louer de suite à l'année, et à prix d'argent, petite ferme de 10 hectares située à 4 kilomètres de Pont-Rousseau.

31. — A vendre, un pulvérisateur à traction pour vigne, marque

### GUERANDE

Poulets gros, la couple, 30 à 40 fr. moyens, 25 à 30 fr.; petits, 20 à 25 fr. canards, la pièce, 13 à 14 fr.; oies, 2 à 28 fr.; pigeons, la couple, 9 à 11 fr. lapins, la pièce, 15 à 28 fr.; œufs, la douzaine, 8 à 9.50; beurre, le demi-kilo, 12 à 13 fr.

ARTHON-EN-REZ  
Poulets, la couple, gros 50 fr., moyens 45 fr., petits 43 fr.; pigeons, la couple, 9 à 10 fr.; lapins, la pièce, 20 à 25 fr.; beurre, la livre, 12 à 12.50; bœufs gras le kilo sur pied, 3 fr.; bœufs de travail, la paire, 3.000 à 5.000 fr.; vaches grasses, le kilo 3.50; vaches laitières, l'unité, 1.200 à 2.000 fr.; mères de lait, 6.50; génisses, l'unité, 700 à 900; moutons, le kilo, 4 fr.; porcelets, 6.50; porcs de lait l'unité, 200 à 250 fr.

Biens, aménés 120, vendus 80; vaches aménés 15, vendus 10; veaux, aménés et vendus 12; moutons, aménés et vendus 20.

Poire assez bonne; température bonne.

LE PELLERIN  
Poulets, la couple, gros 42 fr., petit 32 fr.; canards, la pièce, 20 à 25 fr.; pigeons, la couple, 9.50; œufs, la douzaine, 13 à 18 fr.; œufs, la douzaine, 14 fr.; beurre, le demi-kilo, 13.50.

SAINT-JEAN-DE-CORCOUR  
Poulets, la couple, gros 50 à 60 fr., moyens 40 à 50 fr.; lapins, la pièce, 15 à 30 fr.

Hausse due à la rareté de la marchandise.

SAINTE-PAZANNE  
Poulets, la couple, gros 60 à 72 fr., moyens 45 à 60 fr.; petits, 20 à 25 fr.; pigeons, la couple, 9 à 11 fr.; lapins, la pièce, 15 à 30 fr.; œufs, la douzaine, 10 à 13.50; beurre, le demi-kilo, 14 à 13 fr.

POINIC  
Beurre, la livre, 13 à 15.50; œufs, la douzaine, 10 à 10.50; poulets, la couple, 30 à 35, suivant grosseur; pigeons, 10 à 11; canards, 35 à 40; lapins, la pièce, 15 à 18.

En raison de la température, peu de marchandises, surtout de légumes.

CLISSON  
Vaches pleines ou en lait aménés, 31; vendues, 20. 1<sup>re</</sup>

**Pépinières Américaines DE L'OUËST**  
Etablissements Viticoles  
**Eugène GIRAULT**  
Pépiniériste Viticulteur  
JAUNAY-CLAN (Vienne)  
— Tél. 3 et 75 —

Expositions Nationales  
Tours, Paris  
1<sup>er</sup> Prix, Médaillon d'Or  
H. Cote, M. de Jury  
60 hectares Vignes et Pépinières  
Plus de 50000 plants  
Vignes, Arbres fruitiers  
Champs d'Expériences  
Arbustes, Stables, etc.  
\*Est aux Pépinières GIRAULT que sont devenus nos meilleurs Sélectionnés\*  
Catalogue sur demande  
Agents sérieux acceptés

Gratis et Franco  
catalogue complet des  
**POMMES DE TERRE**  
DE SEMENCE DE BRETAGNE  
les meilleures et les moins chères  
les plus saines et les plus productives  
**G. MAZÉAS**  
OFFICE BRETON  
GUINGAMP (Côtes du Nord)

**LE PLASMOGENE**  
PRODUIT POUR  
ALLAITEMENT ENGRAISSEMENT  
des VEAUX et PORCELETS  
**LE PLASMOGENE**  
BLAIN (Loire-Inférieure)  
En Vente chez les GRAINETIERS, ÉPICIERS, ONGREURS, etc. — Éviter les contrefaçons

**L. PIOGÉ**  
F. CHARPENTIER, Constructeur  
1, Rue Sainte-Catherine — NANTES

**LA DOUVE GUÉRIE EN 48 HEURES.**  
Dans toutes les régions la douve fait des progrès alarmants. La maladie a quadruplé ses ravages depuis 1923.  
Contre elle, un seul remède est vraiment efficace et rapide : **FILIDOUVE** guérit radicalement les animaux atteints.  
Le traitement dure que 48 heures pour les moutons, 3 jours pour les bovins. Livré en capsules, le **FILIDOUVE** s'absorbe très facilement et sa composition d'acide filicique pur, six fois plus actif que l'extrait éthéré de fougère mâle, en fait la médication la plus économique.  
**UNE APPLICATION.** — Le traitement est employé sur plusieurs troupeaux dans les propriétés que j'ai régies et ailleurs, le **FILIDOUVE** a permis de combattre la douve qui existait sur ces troupeaux. Les animaux traités sont revenus à la santé et ont passé l'hiver sans aucune fatigue.  
Signé : **E. VEYRETS**, Officier du Mérite Agricole, Argentan-sur-Creuse (Indre).  
Demandez aujourd'hui-même notre brochure détaillée en utilisant le bon ci-dessous. Elle vous sera adressée gratuitement.  
**SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES**  
3, Rue Barbagnère  
PARIS (19<sup>e</sup>)

Recevez le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES  
3, Rue Barbagnère, NANTES-19  
Veuillez m'adresser votre brochure gratuite : Pour les OVIDÉS et les BOVIÈRES contre la DOUVE  
Nom et prénom :  
Adresse :  
Département :  
N° COBIGO - Nantes, 3, Rue de l'Armenière, Tél. 141.20

**LOCATIONS D'AUTOMOBILES**  
Excursions - Mariages  
**AMBULANCES**  
N° COBIGO - Nantes, 3, Rue de l'Armenière, Tél. 141.20

**Le moteur lourd**

robustie  
largement calculé  
parfaitement isolé  
**Ateliers d'Orléans**  
de la Compagnie Générale d'Electricité qui a un Capital de 100 millions de F.  
6, RUE D'AMBERT-ORLÉANS (Lorient)  
Sucursale de Nantes, 1, PLACE DE LA MONNAIE



SÉCURITÉ ABSOLUE  
CONTRE VOL & FEU.  
**COFFRES-FORTS BAUCHE**

AGENTS : 21, Place Bretagne, NANTES  
11, rue Poulain-Duparc, RENNES

**HERNIE CHUTES DE LA MATRICE**  
Déplacements des organes  
par la méthode **LEROY**

NANTES, tous les samedis, de 9 à 11 h. et de 2 à 4 h., dimanche matin de 9 à 11 h., en son cabinet, 8, rue J.-J.-Rousseau.  
Nozay, lundi 4, Hôtel du Pélican.  
Blain, mardi 5, Hôtel du Vieux-Chêne.  
Châteaubriant, mercredi 6, Hôtel de la Gare.  
Ar, jeudi 7, Hôtel des Voyageurs.  
Sainte-Pazanne, vendredi 8, Hôtel du Cheval-Blanc.  
Derval, mardi 12, Hôtel Marchand.  
Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, mercredi 13, Hôtel Denis.  
Pontchâteau, lundi 18, Hôtel Bouteau.  
Legé, mardi 19, Hôtel du Cheval-Blanc.  
Gérande, mercredi 20, Hôtel de France.  
Saint-Nazaire, jeudi 21, Hôtel de Bretagne.  
Clisson, vendredi 22, Hôtel de la Gare.  
Pornic, lundi 25, Hôtel Continental.  
Paimbeuf, mardi 26, Hôtel Saint-Julien.  
Machecoul, mercredi 27, Hôtel de la Bicyclette.  
Pleussac, jeudi 28, Hôtel Bertaud.  
**LEROY, Spécialiste herniaire**  
8, Rue J.-J.-Rousseau, Nantes  
Madame LEROY reçoit les Dames

**RECLAME DU MOIS**

CADEAU d'un DIVAN-LIT renversable complet, matelas, coussins en reps rayé, valeur 295 fr. à tout acheteur d'une chambre à coucher, P. GRANDORGE, 11, rue Joseph-Caillet, place Vialmes, NANTES. Tél. 133-94. Livraison auto gratuite

Si vous avez des animaux malades vous pourrez leur prodiguer les meilleurs soins immédiats grâce à nos spécialités pour animaux convenant à tous les cas. — Une guérison rapide suivra bientôt. Nous envoyons franco notre notice de 96 pages sur maladies. Vous vous réserverez un succès assuré si vous utilisez les Produits Vétérinaires **ADRIEN SASSIN ORLÉANS**

**MOTOS KERVAN**  
Avenue des Roses, NANTES

350 cm3 soupapes latérales réservoir de selle ..... 4.500 f.  
250 cm3 2 temps, 3 vitesses pneus ballons, freins à tambours ..... 3.200 f.

**A CRÉDIT**  
Tous instruments de musique  
AZUREUM PARIS

**SEMOURS E.O.**  
Etablissements DE VENDEUVRE  
327, RUE ST MARTIN, PARIS 5<sup>e</sup>  
DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS E.O.

Extraits de nos Prix-courants à la Culture :  
Distributeurs d'Engrais  
Largeur 2 mètres, prix. 1.855  
**SEMOURS en LIGNES**  
Largeur 2 m, 13 rangs  
prix ..... 2.910  
**SEMOURS à la VOLÉE**  
Largeur 3 mètres, prix. 1.710  
Tous ces Appareils montés sur roues fer et bois.

Avantages et bonifications pour paiements anticipés :  
Avant fin Mars ..... 3 %  
Avant fin Avril ..... 2 %  
Avant fin Mai ..... 1 %

**VENDEUVRE**  
Catalogue franco et renseignements sur demande

**A TOUS VOS ANIMAUX**  
LE CONDIMENT BUTON S'IMPOSE  
30 Années de succès dans la Vendée  
**CONDIMENT BUTON**  
Provoque engraissement et fortifiant pour tous les animaux — Dépense minime — Résultats certains. — Vendus en sachets de 2 et 4 kilos.  
Agent général : 57, rue Pigalle, PARIS, Trudaine 78.91

Fabrique de Meubles  
**A. FOURNIER-GUERIN**  
48, Place Duchesse-Anne - NANTES  
MEUBLES, LITERIE, TENTURES  
SIÈGES, TAPIS  
— Remise 5 % aux sociétaires —

POUR ÊTRE ÉPATANT : la fête  
SAMURUS la Société de la  
RUE  
FAIRE RIRE GAÏTE FRANÇAISE  
88, Faubourg St-Hippolyte, Paris (10<sup>e</sup>)  
Nouvellement  
PROPOSER  
DE QUOI RIRE DES MOIS  
Chansons et Rondeaux, Pièces de Théâtre, Farces, Revues, etc. Rédaction et app. grav. TRAVERTIN, OULLOIS, FAUBOURG DE TRÈVE, DÉCORATION

Les VINS de cette ANNÉE méritent d'excellents Bouchons  
Seul les Bouchons en liège du Roussillon ne donnent aucun goût aux Vins  
Vous les trouverez chez  
**Marcel NORMAND**  
ARTICLES DE CAVES  
2, Rue Guépin - NANTES

**ACHAT DE LIVRES** M. Rifflet, Libraire,  
47 ter, rue des Saints-Pères, à Paris (6<sup>e</sup>), parcourra en automobile, à partir du 1<sup>er</sup> avril, les départements de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure. Prière aux personnes qui ont des livres à vendre de le lui écrire.

**Établis Ernest RONOT**  
à Saint-Dizier (Haute-Marne) — Tél. 98  
**BACS POUR PATURAGES**

Rectangulaires avec bords "BOULIERS" et rives  
Cylindriques soudés  
Garantis étanches  
Sur commande, nous exécutons des réservoirs de toutes formes et de toute capacité.

Notre abreuvoir "LE MODERNE"

Il est en tôle emboutie, les fond sont rapportés par soudure au gène, ce qui le rend indéformable fait disparaître tout risque de fuite.  
Ses bords obtenus par emboutissage ne présentent aucune arête vive et ne peuvent blesser les animaux.  
Étant arrondi, son nettoyage est très facile et par suite il est hygiénique.  
NOUS NE LIVRONS QUE DE L'IRRÉPROCHABLE

Demandez notre Catalogue n° 59 — Envoi franco  
AGENTS DANS TOUTE LA FRANCE

**DRAPEAUX POUR SOCIÉTÉS**  
BANNIÈRES - INSIGNES  
**A. CHAPEAU**  
Fabricant  
8, Rue Méhelin-Rodier, NANTES  
Remise de 10 % aux sociétés.

Si vous achetez une camionnette...  
vous obtenez...  
vous évitez...  
**DISTRIBUTEUR G. MELIN**  
10, rue de la République, SOISSONS  
ACHAT D'UN DISTRIBUTEUR D'ENGRAIS  
VOUS DEVÉZ PRENDRE CELUI DONT LES INCONVÉNIENTS DÉTERMINÉS PAR LA PHOSPHORE-ORANGE, SONT ÉVITÉS

La méthode XPE IN RIALE  
formule du  
**Dépuratif TELL**  
Médicament sans rival dans toutes les maladies résultant de l'impureté du sang qu'il assainit et vivifie. Il fait disparaître rapidement boutons, rougeurs, dartres, acné, etc. Le DÉPURATIF TELL prévient la goutte, les rhumatismes, les varices, la phlébite et chez la femme les mauvais retours d'âge précurseurs de fibromes ou tumeurs. Artiriques, expérimenté le DÉPURATIF TELL, vous serez émerveillés.  
Toutes pharmacies, le flacon 12 fr. plus l'impôt. A défaut : Laboratoire TELL, à Pontenay-le-Comte (Vendée) contre mandat-poste de 13 fr. 80.

**AUX ENFANTS NANTAIS**  
Place du Change  
NANTES Ancienne Maison Louis HOBÉ Place du Change  
NANTES  
Pour la **DERNIÈRE SEMAINE** de la  
**GRANDE VENTE RÉCLAME**  
qui sera clôturée  
**LE SAMEDI 9 MARS**  
irrévocablement  
**CHAUSSURES** pour Hommes, noir et couleur, luxe et travail, de ..... 59 à 19 frs.  
**RICHELIEU** élastique, pour Hommes, noir ou couleur, semelle cuir, crêpe ou caoutchouc everside, de ..... 89 à 59 frs.  
**CHARLES IX** sports, pour Femmes, box, couleurs assorties, de ..... 49 à 19 frs.  
**SOULIERS** pour Collégiens et souliers fantaisie, de ..... 29 à 19 frs.  
Profitez de celle occasion unique  
De nouvelles baisses importantes ont été faites sur toutes les séries  
Qualité irréprochable - Moins cher qu'en fabrique

**CABINET A. BLOUIN**  
8, rue de Feltre - NANTES  
Téléphone 128.53  
17 années de références

**A CEDER A NANTES**  
Pâtisserie s. bon passage. Prix, 40.000 fr.  
Charcuterie quart. popul. 2 pores. Pr. 25.000 fr.  
Charcuterie excell. emplac. Belle install. Bail 11 ans, 3 pores par sem. Prix 70.000 fr.  
Boucherie tr. b. quart. Beau chiff. aff. Prix 55.000 avec 30 ept.  
Café bon quart. Pr. 33.000 avec 25 ept.  
Café pl. centre. Belle client. Pr. 60.000 fr.  
Café tr. b. placé 300 fr. p. j. Pr. 80.000 à déb.  
Café b. quart. d'avenir. Travail forcé, recette act. 450 fr. p. j. Prix à déb. avec 120 ept. (Plus-value certaine).  
Bonneterie pl. centre, bén. 42.000. Peu de frais. Pr. 65.000 à déb.  
Graineterie gros et dét. matériel import. Bénéf. 100.000. Prix 150.000.  
Bœufre-Enfou-Vallées, quart. com. 350 f. p. j. Pr. 20.000.  
Épicerie-Charcuterie quart. Rennes. Belle recet. Journal. Prix 20.000 à déb.  
**A CEDER DANS LA RÉGION**  
Café tr. bel emplac. s. quai, port L.-I., 350 fr. p. j. Pr. 30.000.  
Tabacs-Café ville Vendée. Gros chiff. aff. Pr. 150.000 fr. (facile).  
Tabacs-Librairie Marquinerie bel. ville Ouest. Avec 60.000 ept.  
Peinture-Droguerie stat. haln. réputée. Gros travaux. Pr. 25.000.  
Hôtel-Café face gare. Bail 11 ans. Aff. intéress. Pr. 50.000 à déb.  
Alimentation Générale gde ville. Bien placé. Prix 100.000.  
Boucherie à Angers, quart. com. Pas de loyer. Pr. 70.000 fr.  
**GRAND CHOIX FONDS TOUTES NATURES, TOUS PRIX.**  
**LE CABINET A DE NOMBREUSES DEMANDES**  
**LEI FAIRE OFFRES**

# AU PETIT PARIS

**SAMEDI**  
**2**  
**MARS**

9 et 10, Place Royale - NANTES

## Exposition Générale



**MANTEAU POPELINE** pure laine, garai piquée, doublé mi-corps, façon nouvelle, tous coloris mode et noir... **89**

### GANTERIE

**GANTS** tissu suédé, 2 pressions p<sup>o</sup> dames, tous coloris... **5 95**  
**GANTS** suède manchette fantaisie, qualité renforcée... **7 90**  
**GANTS** Turlin premier choix, 2 boutons pression, qualité garantie... **19 90**  
A profiter



### CHAPEAUX

feutre et crin forme très mode  
**24 90**



**TOQUES** ventre cr jersey paille, article très mode, tous coloris... **31 90**

**CHAPEAUX** forme cloche et relevé de côté en tagal plect, paille serpent, et paille plate, garnis rivan, tous coloris de la saison, 14 90, 10 00 et... **8 90**

**BERETS** marin, bleu, rouge, beige, 18 90 et... **14 90**  
**BURNOUS** envers jersey, en blanc, 85 90, 29 90 et... **19 90**  
**VETEMENT BABY**, tissu fantaisie couleur, 2 à 45 cm... **29 90**  
et 2 francs par taille.



### CHAPEAUX

haute mode, feutre et plect, forme cloche... **55**



**ROBE** fillette, serge casha, nattier, amande... **39**  
et 2 francs par taille.



**CHAPEAUX** moulon forme cloche, garnis rubans tous coloris  
**5 90**

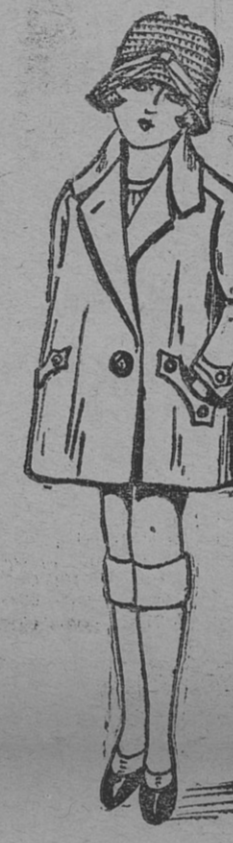


**COSTUME** garçonnet, culotte marine, blouse rouge ou sabie... **31**  
Le 2 ans



### CHAPEAUX

paille soie garnis taffetas, tous coloris... **32 90**



**VETEMENT** fillette, draperie marine, forme raglan, pile cream et martingale... **45**  
Le 55 cm... et 2 francs par taille.



### CHAPEAUX

crin forme cloche, garnis mûlth feutre découpé, dernière nouveauté.  
**29 90**



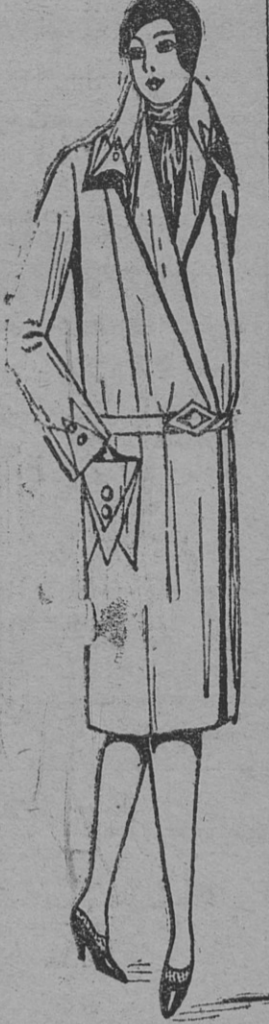
**CHAPEAUX** forme toque, feutrés et soie, tous coloris... **59**

**BLOUSE** CHEMISIER toile soie lavable, plastron orné pils, en blanc, rose, mauve et noir... **29 90**

**VETEMENT** BABY, très beau modèle, laine blanc, bordé trousse... **49**

**PALETOT** laine blanc... **15 90**

**PALETOT** BARBOTEUSE laine, en blanc... **19 90**  
24 90 et



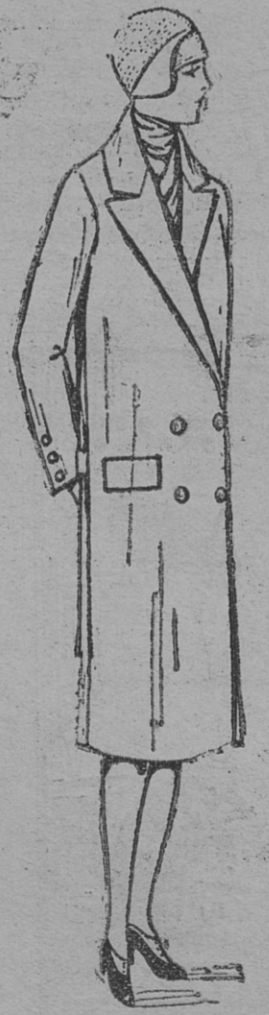
**MANTEAU** tissu mélangé, façon sport... **49**

### COLIFICHETS

**GILETS** belle toile soie, dos nusouk, tous coloris mode... **10 50**  
**GILETS** piqué blanc pour le tailleur et la robe... **11 50**  
**CEINTURES** suédées, boucle gaillith, toutes teintes mode... **3 95**  
En blanc vernis... **2 45**  
couleur



**ROBE** crêpe de chine belle qualité, forme très nouvelle, tous coloris mode et noir... **150**



**MANTEAU** beau tissu mélangé façon tailleur, martingale et pils dans le dos... **115**



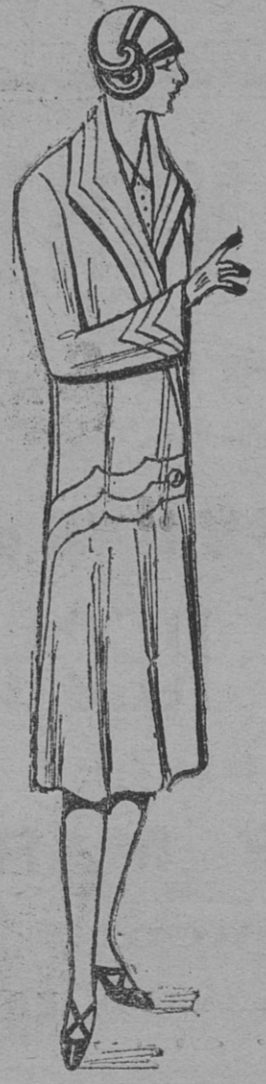
**COSTUME** TAILLEUR CLASSIQUE, popeline pure laine, jaquette doublée soie entièrement, coloris mode, marine et noir... **195**  
Le même avec tissu mélangé... **115**



**ROBE** serge pure laine, nombreux coloris mode, Marine et noir... **49**



**Manteau** crepella pure laine, doublé soie entièrement, façon très nouvelle, nuances mode, marine et noir... **250**



**ELEGANT** MANTEAU façon tailleur très belle popeline pure laine doublé entièrement satin, coloris mode, Marine et noir... **295**



**MANTEAU** popeline, belle qualité, doublé soie entièrement, nuances mode et noir... **195**



**MANTEAU** bel épinglé pure laine, doublé mi-corps satin fin, nombreux coloris mode marine et noir... **150**

## LAINAGES

**POPELINE** pure laine qualité d'usage pour robes et tailleurs, grand choix de coloris, largeur 100 cm... **16 90**  
Le mètre...  
**POPELINE** pure laine très belle qualité pour robes et manteaux, choix incomparable de coloris mode... **21 90**  
Larg. 140 cm, Le mètre...  
**OTTOMAN** et **POPELINE** qualité supérieure, affaire exceptionnelle, très grande variété de teintes nouvelles... **29 90**  
Larg. 140 cm...  
**POPELINE** qualité lourde de très grand usage pour robes et manteaux, très grand choix de coloris... **34 90**  
Larg. 140 cm, Le mètre...  
**CREPE** CHINE LAINE haute nouveauté pour robes, grand choix de teintes mode... **29 90**  
Le mètre 88 50 et...

**LAINAGE** fantaisie pour robes et tailleurs grande variété de teintes nouvelles... **9 90**  
Larg. 80 cm, Le mètre...  
**KASCHINETTE** couleur pour robes, qualité d'usage, grand choix de coloris... **12 90**  
Larg. 140 cm, Le mètre...  
**DRAPERIE** fantaisie pour manteaux et tailleurs, qualité spécialement recommandée, Larg. 140 cm... **19 50**  
Le mètre...  
**TRES BELLE** DRAPERIE fantaisie pour manteaux et tailleurs, dispositions et teintes variées, larg. 140 cm... **23 90**  
Le mètre...

**GRAND CHOIX** DE TISSUS HAUTE NOUVEAUTE POUR ENSEMBLES, AMAZON, ARMURE, NATTE, etc.

## BONNETERIE

**BAS** COTON mailles fines, talon et pointes renforcés... **2 95**  
Toutes teintes... **8 95**  
Qualité supérieure...  
**BAS** SOIE pied et haut jambes renforcés coton... **4 95**  
Toutes teintes... **4 90**  
Qualité supérieure...  
**BAS** SOIE pied et haut jambes renforcés, baguettes brodées... **9 90**  
Nombreux coloris...

**BAS** TOUT SOIE pied et haut jambes renforcés, baguettes à jour... **10 90**  
Tous coloris...  
**PULL** OVERS laine, manches longues avec 2 poches... **28 90**  
Nombreux coloris...  
**PULL** OVERS laine et soie, manches longues avec 2 poches... **31 90**  
Coloris mode...  
**SWEATERS** laine et soie dessins fantaisie avec 2 poches... **35 90**

## CORSETS

**CEINTURE** de hanches, beau coutil satin, 4 jarretelles, se fait en rose seulement... **12 90**  
Du 60 au 80

**CORSET** CEINTURE marque « Eylbe », article d'usage, buse et ressorts interchangeables, se fait en rose seulement... **49 90**  
Du 60 au 80

## SOIERIE

**TOILE** mi-soie lavable, pour lingerie et doublure, qualité d'usage, très grand choix de coloris, larg. 80 cm... **6 90**  
Le mètre 10 90, 8 90 et...  
**TOILE** pure soie lavable, qualité de très grand usage spécialement recommandée pour lingerie élégante, larg. 80 cm... **16 90**  
Le mètre 21 70 et...  
**FAÇONNE** mi-soie pour doublures de manteau, grande variété de teintes, largeur 90 cm... **7 90**  
Le mètre 9 90 et...  
**SATIN** ETINCILLANT, tissu souple d'un très joli brillant pour robes et transparents, grand choix de coloris, largeur 90 cm... **12 90**  
Le mètre 15 90 et...  
**POPELINE** soie qualité spécialement recommandée, pour robes et manteaux, marine et noir, larg. 100 cm... **21 90**  
Le mètre...

**CREPE** GEORGETTE pure soie pour robes habillées, grand choix de nuances nouvelles, Larg. 100 cm... **24 90**  
Le mètre...  
**CREPE** DE CHINE pure soie naturelle, qualité lourde de grand usage, toutes teintes, noir et ivoire, larg. 100 cm... **24 90**  
Le mètre...  
**CREPE** DE CHINE pure soie lavable, spécialement recommandée pour lingerie élégante, coloris lingerie, larg. 100 cm... **34 90**  
Le mètre...  
**CREPE** SATIN tout soie naturelle qualité lourde, souple et brillante pour robes habillées, toutes nuances et noir... **39 90**  
Larg. 100 cm...  
**TOILE** SOIE imprimée, choix incomparable de dispositions nouvelles... **13 90**  
Larg. 80 cm, Le mètre...